



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TENTH YEAR

UN LIBRARY

700th MEETING : 8 SEPTEMBER 1955

UN APR 8 - 1955

700^{ème} SÉANCE : 8 SEPTEMBRE 1955

UNISA COLLECTION

DIXIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/700)	1
Question of the representation of China	1
Expression of thanks to the retiring President	2
Expression of welcome to Mr. Alphand, representative of France	2
Adoption of the agenda	3
The Palestine question :	
Cessation of hostilities, and measures to prevent further incidents in the Gaza area (S/3432)	3

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/700)	1
Question de la représentation de la Chine	1
Remerciements au Président sortant	2
Souhaits de bienvenue à M. Alphand, représentant de la France	2
Adoption de l'ordre du jour	3
La question de Palestine :	
Cessation des hostilités et mesures propres à prévenir de nouveaux inci- dents dans la région de Gaza (S/3432)	3

SEVEN HUNDREDTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 8 September 1955, at 10.30 a.m.

SEPT CENTIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le jeudi 8 septembre 1955, à 10 h. 30.

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following countries: Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/700)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
Cessation of hostilities, and measures to prevent further incidents in the Gaza area.

Question of the representation of China

1. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet Union delegation considers it necessary to say that a person who here represents no one but himself cannot be recognized as the legitimate representative of China or regarded as President of the Security Council.
2. We have more than once drawn the attention of the members of the Security Council to the fact that only a person who has been appointed by the Central People's Government of the People's Republic of China can be the legitimate representative of the great Chinese people in the United Nations and in such an important organ of the United Nations as the Security Council. The anomalous, not to say monstrous, situation which is created when a representative of the bankrupt Kuomintang group sits in the Security Council instead of the legitimate representative of that great Power, China, undermines the prestige and international authority of the United Nations.
3. The time has come to put an end to this intolerable situation and to afford the People's Republic of China the opportunity to take its rightful place in the Security Council and in the other organs of the United Nations.
4. The PRESIDENT: The statement of the Soviet representative is not a point of order; it is, in fact, out of order. I will not take the time of the Security Council at this moment to answer him in detail. I would only say that I occupy the seat of China and the chair of President of the Council by virtue of the Charter of the United Nations and in accordance with the rules of procedure of this Council. My acts as member and as President are valid in the same way and to the same extent as are the acts of other members and other Presidents of this Council.

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présent: Les représentants des pays suivants: Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/700)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de Palestine:
Cessation des hostilités et mesures propres à prévenir de nouveaux incidents dans la région de Gaza.

Question de la représentation de la Chine

1. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique juge indispensable de déclarer que l'on ne saurait reconnaître comme représentant légitime de la Chine et comme Président du Conseil de sécurité une personne qui ne peut représenter qu'elle-même.
2. Nous avons à plusieurs reprises signalé aux membres du Conseil de sécurité que seule une personne désignée par le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine peut être considérée comme un représentant légitime du grand peuple chinois auprès de l'Organisation des Nations Unies et au sein de cet organe important de l'Organisation qu'est le Conseil de sécurité. Le fait qu'un représentant du groupe discrédité du Kouomintang siège ici à la place du représentant légitime de la grande nation chinoise crée une situation anormale, je dirai même monstrueuse, qui porte atteinte au prestige de l'Organisation des Nations Unies et à son autorité sur le plan international.
3. Il est temps de mettre fin à cette situation intolérable et de permettre à la République populaire de Chine d'occuper la place qui lui revient de droit au Conseil de sécurité et dans les autres organes de l'Organisation.
4. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La déclaration du représentant de l'Union soviétique n'est pas une motion d'ordre; je dirai même qu'elle est irrecevable. Je ne ferai pas perdre leur temps aux membres du Conseil de sécurité en lui répondant maintenant en détail. Je me bornerai à dire que c'est en vertu de la Charte des Nations Unies, et conformément au règlement intérieur du Conseil, que je siège en tant que représentant de la Chine et Président du Conseil. Mes actes, en tant que membre et en tant que Président, sont valables de la même façon et dans la même mesure que les actes des autres membres et des autres présidents du Conseil.

5. Mr. LODGE (United States of America): Let the record show that I take serious exception to the statement of the Soviet representative and that I consider that the President has done the right thing in ruling it out of order.

Expression of thanks to the retiring President

6. The PRESIDENT: Now I have the honour and the privilege of thanking the President of the Council for the past month, the representative of Brazil, for his services to the Council.

7. Mr. DE FREITAS-VALLE (Brazil): I have done very little to be of service to the members of the Council, but I am grateful for the President's very kind words.

Expression of welcome to Mr. Alphand, representative of France

8. The PRESIDENT (*translated from French*): Before proceeding to deal with the agenda, I should like, on my own behalf and on behalf of the members of the Council, to extend to Ambassador Hervé Alphand my warmest congratulations on his appointment as permanent representative of France on the Security Council, and a most cordial welcome.

9. It is with great pleasure that I welcome to the Council Ambassador Alphand, whose brilliant career as diplomat and statesman has for many years been closely associated with the destinies of his great country. I wish him every success in his new and important task. I should also like to ask him, on my own behalf and on behalf of the members of the Council, to convey to Ambassador Hoppenot, his eminent predecessor, the expression of our deep esteem and friendship.

10. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): I wish to say, Mr. President, how deeply your words touched me and how grateful I am for them. I shall not fail to convey your message and good wishes to my friend and predecessor, Mr. Henri Hoppenot.

11. In taking my place among you for the first time today, I am aware of the seriousness and importance of our common task; I am aware of the number and magnitude of the problems which we have to deal with together; I am aware of the responsibility which the United Nations, and particularly the Security Council, bears towards all the nations of the world. I am glad of the coincidence by which I am beginning my duties at a time when, as we all hope, an era of conciliation and tolerance in the world is beginning to take shape. The United Nations has certainly contributed a great deal to this happy development, and I am sure that, of all existing human organizations, it will be the first to benefit from it. You may therefore rest assured that my delegation and I myself will do everything in our power, with open eyes and minds, to make that contribution to our work, in this new atmosphere, which you are all entitled to expect from France.

5. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je tiens à déclarer que je m'élève formellement contre l'intervention du représentant de l'Union soviétique et que le Président a fort bien agi, à mon avis, en la déclarant irrecevable.

Remerciements au Président sortant

6. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je tiens à remercier le représentant du Brésil, qui a présidé le Conseil pendant le mois d'août, pour les services qu'il a rendus au Conseil.

7. M. DE FREITAS-VALLE (Brésil) [*traduit de l'anglais*]: J'ai peu fait pour mériter les remerciements du Conseil, mais je suis reconnaissant au Président des paroles aimables qu'il a bien voulu prononcer.

Souhaits de bienvenue à M. Alphand, représentant de la France

8. Le PRÉSIDENT: Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je voudrais exprimer à M. l'ambassadeur Hervé Alphand, en mon nom et au nom des membres du Conseil, mes plus chaleureuses félicitations pour sa nomination comme représentant permanent de la France au Conseil de sécurité, ainsi que mes vœux de bienvenue les plus cordiaux.

9. C'est un grand plaisir pour moi d'accueillir au Conseil M. l'ambassadeur Alphand, dont la brillante carrière de diplomate et d'homme d'État a été, depuis de nombreuses années déjà, étroitement associée aux destins de son noble pays. Je lui adresse tous mes vœux de succès dans ses nouvelles et importantes fonctions. Je le prie également de transmettre, en mon nom et au nom des membres du Conseil, à son éminent prédécesseur, M. l'ambassadeur Hoppenot, l'expression de notre profonde estime et de notre amitié.

10. M. ALPHAND (France): Je veux vous dire, Monsieur le Président, combien vos paroles m'ont touché et combien je vous en remercie. Je ne manquerai pas non plus de transmettre à mon ami et prédécesseur, M. Henri Hoppenot, votre message et les vœux que vous formez pour lui.

11. J'ai conscience, aujourd'hui, en siégeant pour la première fois parmi vous, de la gravité et de l'importance de la tâche commune; j'ai conscience du nombre et de l'importance des problèmes que nous avons à traiter ensemble; j'ai conscience de la responsabilité que les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, assument devant toutes les nations du monde. Je suis heureux de la coïncidence qui fait que je prends ces fonctions au moment où, nous l'espérons tous, se dessine dans le monde une ère de conciliation et de tolérance. Les Nations Unies ont certainement beaucoup contribué à cette évolution heureuse, et je suis certain que, parmi toutes les organisations humaines existantes, elles seront les premières à en bénéficier. Soyez donc assurés que ma délégation et moi-même ferons tout ce qui est en notre pouvoir, avec l'esprit et les yeux ouverts, pour apporter à nos travaux, dans ce nouveau climat, la contribution que tous vous êtes en droit d'attendre de la France.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine Question

Cessation of hostilities, and measures to prevent further incidents in the Gaza area (S/3432).

At the invitation of the President, Mr. Loutfi, representative of Egypt, and Mr. Eban, representative of Israel, took places at the Council table.

12. The PRESIDENT: Before the Council proceeds with a discussion of the question on the agenda, I should like to call the attention of all participants in this debate to the specific nature of this item. It is concerned with the cessation of hostilities and with measures to prevent further incidents in the Gaza area. It envisages the present and the future. It does not include in its scope past events or the assignment of responsibility for past events. I hope the discussion will be confined to the scope intended in this item.

13. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): Members of the Council will, I think, readily understand why the Governments which Mr. Alphand, Mr. Lodge and I have the honour to represent have decided to bring once again to the attention of the Council the situation in the area of the Gaza strip. On 4 September 1955, the United Nations Chief of Staff, General Burns, was successful in arranging an unconditional cease-fire with the Governments of Egypt and Israel. The following night there was an incident on the armistice demarcation line for which the Government whose forces were responsible promptly expressed regret and, according to the latest news, there is quiet on both sides of the line.

14. It must, of course, be our first aim to say and do nothing to disturb the prevailing conditions of calm or to upset the cease-fire which is fortunately now in operation. I do not therefore propose to examine the regrettable and even tragic incidents that took place between 22 August and 4 September on both sides of the line—a renewed outbreak of violence which has shocked us all deeply. Nor shall I go into the question of responsibility. We have before us a full report from the Chief of Staff [S/3430 and Add. 1 and Corr. 1], in whom we all have great confidence. We also have various letters from the representatives of Egypt and Israel, giving their Governments' points of view on these deplorable events. To go into the substance of these letters would inevitably provoke a controversy at this table. It might even have repercussions on the spot which could start a chain of events of the very kind that it must be the primary purpose of this Council to avoid.

15. Our eyes at this table should, I submit, be fixed on a constructive future and not look backwards on an unfortunate past. Our objective is not to strike a balance-sheet of responsibilities, but to help in the pacification of one of the trouble spots of the free world.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de Palestine

Cessation des hostilités et mesures propres à prévenir de nouveaux incidents dans la région de Gaza (S/3432)

Sur l'invitation du Président, M. Loutfi, représentant de l'Égypte, et M. Eban, représentant d'Israël, prennent place à la table du Conseil.

12. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant que le Conseil ne passe à l'examen de la question à l'ordre du jour, je tiens à attirer l'attention de tous les représentants ici présents sur la nature particulière de cette question. Elle a trait à la cessation des hostilités et aux mesures propres à empêcher de nouveaux incidents dans la région de Gaza. Elle se rapporte au présent et à l'avenir : il ne s'agit donc pas de revenir sur le passé, ni d'établir des responsabilités. J'espère que les débats ne sortiront pas des limites ainsi tracées par notre ordre du jour.

13. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Les membres du Conseil n'auront, je présume, aucune peine à comprendre les raisons pour lesquelles les gouvernements représentés par M. Alphand, par M. Lodge et par moi-même ont décidé d'attirer une nouvelle fois l'attention du Conseil sur la situation qui règne dans la zone de Gaza. Le 4 septembre 1955, le général Burns, Chef d'état-major des Nations Unies, a réussi à obtenir des Gouvernements de l'Égypte et d'Israël qu'ils donnent leur accord à un cessez-le-feu inconditionnel. Le lendemain soir, il s'est produit sur la ligne de démarcation un incident pour lequel le Gouvernement responsable a immédiatement exprimé ses regrets; d'après les dernières nouvelles, le calme règne de part et d'autre de la ligne.

14. Il va de soi que notre premier devoir est de ne rien dire, de ne rien faire qui puisse compromettre la tranquillité ou rompre le cessez-le-feu qui vient, fort heureusement, d'entrer en vigueur. Aussi n'ai-je point l'intention de m'étendre sur les incidents regrettables et même tragiques qui se sont produits des deux côtés de la ligne entre le 22 août et le 4 septembre. Ces nouveaux actes de violence nous ont tous profondément émus. Je ne me propose pas davantage d'aborder la question des responsabilités. Le Conseil est saisi d'un rapport complet du Chef d'état-major [S/3430, Add. 1 et Corr. 1], qui a toute notre confiance. Il est également saisi de différentes lettres dans lesquelles les représentants de l'Égypte et d'Israël exposent les points de vue de leurs gouvernements respectifs sur ces déplorables incidents. Si je voulais examiner ces lettres quant au fond, il en résulterait inévitablement des controverses autour de cette table. Cet examen risquerait même d'avoir des répercussions sur les lieux en déclenchant une série d'événements qu'il nous incombe précisément d'éviter à tout prix.

15. A mon avis, nous devrions tourner nos yeux vers un avenir constructif et non pas revenir sur un passé malheureux. Notre objectif n'est pas de dresser le bilan des responsabilités, mais d'aider à amener la paix dans des régions névralgiques du monde libre.

16. But if our first aim must be, as I think, to avoid disturbing, however unwittingly, the existing cease-fire and the present state of quiet in the Gaza area, the Security Council has nevertheless, in my view, a positive duty to perform. The violence of the incidents of the last three weeks and the difficulties experienced by the Chief of Staff in arranging a cease-fire are surely sufficient proof of such a need.

17. In order to explain what positive steps the Security Council can, in the view of my delegation, properly and usefully take in present conditions, I should like to recall to the Council the state of affairs which led up to the adoption of the Council's resolution [S/3379] of 30 March 1955 [696th meeting].

18. As my colleagues will remember, the Council met in March to consider the very serious trouble which had then developed in the Gaza area. General Burns had made specific and practical proposals for preserving security in the area within the framework of the General Armistice Agreement between Egypt and Israel.¹ It emerged very clearly in the course of these deliberations, as my colleagues will recollect, that these practical proposals of General Burns should be followed up.

19. The resolution of 30 March accordingly asked General Burns to continue his consultations with the Governments of Egypt and Israel and called upon the two Governments to co-operate with him in regard to his proposals. As we know from his present report, it was not until the end of June, two months later, that the Chief of Staff was able to get the talks started with representatives of the parties, and by 24 August no final agreement on any of the measures which he had proposed had been reached. On that day, the talks were broken off or, as I should like to think, were interrupted, apparently because of the incident on the demarcation line on 22 August which set off the whole chain of events set forth in General Burns' report—an incident the responsibility for which the Chairman of the Mixed Armistice Commission has, as I see from a report now before us [S/3430/Add. 1], said that it is impossible to determine.

20. I think that my colleagues will share my disappointment at the slowness in the progress of these talks and at the failure to reach final agreement on any point before they were interrupted. Events have proved in a painfully clear way that the Council's diagnosis of the situation was correct: namely, that if incidents, and indeed a threat to the whole structure of the armistice in this sector, were to be avoided, better practical arrangements along the demarcation line would have to be worked out by agreement with the parties.

21. It seems to me that if that diagnosis was correct in March of this year it is just as correct in September. Indeed, the renewed outbreak of violence in the area has

¹ Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 3.

16. Cependant, si nous devons, comme je le crois, nous attacher avant tout à éviter de porter atteinte, même involontairement, au cessez-le-feu en vigueur et au calme qui règne en ce moment dans la zone de Gaza, j'estime que le Conseil de sécurité n'en a pas moins un rôle positif à remplir. La violence des incidents qui se sont produits au cours des trois dernières semaines, et les difficultés que le Chef d'état-major a éprouvées à arrêter les hostilités, montrent bien combien cette intervention est nécessaire.

17. Pour faire comprendre quelles sont les mesures positives que le Conseil de sécurité pourrait, de l'avis de ma délégation, adopter utilement dans la présente situation, je voudrais rappeler aux membres du Conseil l'état de choses qui a amené le Conseil, le 30 mars 1955 [696^e séance], à adopter sa résolution [S/3379].

18. Mes collègues se souviendront que le Conseil s'est réuni au mois de mars pour examiner les très graves troubles qui venaient de se produire dans la zone de Gaza. Le général Burns avait fait des propositions précises et pratiques pour maintenir la sécurité dans cette zone, en s'appuyant sur la Convention d'armistice général conclue entre l'Égypte et Israël¹. Mes collègues se souviendront également qu'au cours de ces débats, il est clairement apparu qu'il fallait appliquer les propositions pratiques soumises par le général Burns.

19. Le Conseil, dans sa résolution du 30 mars, a donc invité le général Burns à poursuivre ses consultations avec les Gouvernements de l'Égypte et d'Israël et prié les deux gouvernements de prêter leur concours au général pour la mise en œuvre de ses propositions. Comme le général Burns l'indique dans le rapport dont nous venons d'être saisis, ce n'est que deux mois plus tard, à la fin du mois de juin, que le Chef d'état-major a pu commencer ses entretiens avec les représentants des deux parties; à la date du 24 août, on n'était encore arrivé à un accord sur aucune des mesures qu'il avait proposées. A cette dernière date, les pourparlers ont été rompus ou, je l'espère, interrompus à la suite, semble-t-il, de l'incident qui s'est produit le 22 août sur la ligne de démarcation et qui a déclenché toute la série d'événements dont le général Burns parle dans son rapport, incident dont, d'après la déclaration du Président de la Commission mixte d'armistice citée dans le rapport, il est impossible d'attribuer la responsabilité à l'une ou à l'autre partie [S/3430/Add.1].

20. Je pense que mes collègues auront partagé la déception que m'ont causée la lenteur de ces pourparlers et le fait qu'aucun accord final n'avait pu être réalisé avant l'interruption des entretiens. Les événements ont malheureusement démontré sans conteste que le diagnostic du Conseil de sécurité était exact: si l'on veut éviter qu'il n'y ait des incidents, et même que l'armistice dans ce secteur ne soit compromis, il faudra élaborer, d'un commun accord avec les parties, des dispositions pratiques plus efficaces ayant trait à la ligne de démarcation.

21. Si ce diagnostic était exact au mois de mars dernier, il est, me semble-t-il, tout aussi exact aujourd'hui. En effet, les nouveaux actes de violence qui se sont

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 3.

clearly underlined the urgent need for practical arrangements between the parties in order to minimize the risk of further outbreaks.

22. Her Majesty's Government in the United Kingdom considers that the Council, with all the weight of its authority, should give a new impetus to the examination of such practical measures.

23. The course which I am sure we should all favour would be an immediate resumption of the talks between the parties and the Chief of Staff, the discussion of practical measures of the kind which General Burns has advocated, and rapid agreement.

24. It is this thought which animates the proposals in the draft resolution [S/3932] which my delegation, together with the delegations of France and the United States, has the honour to present to the Council.

25. As a first essential element we have the maintenance of the cease-fire, accepted unconditionally by both parties. The first need is that the cease-fire shall be scrupulously observed and continued in full force and effect. We must also look to the parties to exercise the most rigid control over their troops. So long as armed men are in close contiguity with one another across this sensitive border there must be a constant risk of mistakes, and I would appeal to the parties to exercise the greatest restraint on such occasions, bearing in mind the imperative need to keep the cease-fire agreement intact, and also the known view of the Security Council that retaliatory action is unjustified.

26. The second element is to be found in the recommendation of General Burns that the armed forces of both parties should be clearly and effectively separated. My Government supports that recommendation. Its object is, by the most practical method of all, to minimize the risk of further outbreaks of violence. My Government believes that the parties should make the most determined efforts to work out with General Burns a mutually satisfactory arrangement on these lines.

27. The Chief of Staff, in paragraph 19 of his report [S/3430], recommends that the forces of the opposing sides should be separated by an effective physical barrier along the demarcation line and that, in addition, defensive positions and motorized patrols should be kept at least 500 metres from the demarcation line on either side. I believe that hitherto each of these measures has failed to find favour with one or other of the parties. But if the Council adopts the draft resolution before it, I would hope that both Governments would reconsider their objections in order to make some useful arrangement possible.

28. When once some such arrangement has been reached, the point will, I believe, have come when the other practical ideas suggested by General Burns at an earlier stage can be usefully pursued.

29. We need only glance back at the two serious outbreaks of violence that have occurred within six months to realize how extremely important it is that practical

produits dans la zone ont montré qu'il est indispensable d'amener les parties à conclure d'urgence de nouveaux arrangements en vue de réduire au minimum le risque d'incidents.

22. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni estime que le Conseil devrait user de toute son autorité pour que l'examen de ces mesures pratiques soit repris d'urgence.

23. A mon avis, la méthode que nous devrions tous préconiser est la suivante: reprise immédiate des entretiens, entre les parties et le Chef d'état-major; examen de mesures pratiques du genre de celles que le général Burns vient de recommander; conclusion d'un accord à bref délai.

24. Voilà l'idée dont s'inspirent les propositions contenues dans le projet de résolution [S/3432] que ma délégation, avec les délégations de la France et des États-Unis, a l'honneur de présenter au Conseil.

25. Comme premier élément essentiel, il y a le maintien du cessez-le-feu, que les deux parties ont accepté sans condition. Il faut d'abord que les deux parties observent strictement le cessez-le-feu et continuent d'y donner plein effet. Nous devons également veiller à ce que les parties exercent sur leurs troupes le contrôle le plus strict. Tant que des hommes en armes se trouveront face à face le long de cette frontière névralgique, des erreurs risqueront constamment de se produire, et c'est pourquoi je fais appel aux parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération en de telles occasions, et n'oublient pas qu'il est absolument indispensable de respecter à la lettre le cessez-le-feu et que, de l'avis du Conseil de sécurité, les mesures de représailles sont injustifiées.

26. Il y a un second élément: le général Burns a recommandé que les forces armées des deux parties soient nettement et efficacement séparées. Mon gouvernement appuie cette recommandation. Elle vise à réduire, par la méthode la plus pratique qui soit, le risque de nouveaux actes de violence. Mon gouvernement estime que les parties devraient s'efforcer résolument d'arriver avec le général Burns à un accord qui leur donne mutuellement satisfaction.

27. Le Chef d'état-major recommande au paragraphe 19 de son rapport [S/3430] de séparer les forces des deux camps en établissant le long de la ligne de démarcation un obstacle matériel efficace et d'interdire en outre aux positions défensives et aux patrouilles motorisées de se trouver à moins de 500 mètres de la ligne de démarcation. Je crois que jusqu'à présent aucune de ces mesures n'a été favorablement accueillie par l'une ou l'autre des parties. Mais, si le Conseil adopte le projet de résolution dont il est saisi, j'espère que les deux gouvernements reviendront sur leurs objections, et que des dispositions utiles pourront être prises.

28. Une fois ces dispositions prises, le moment sera venu, je pense, d'appliquer utilement les autres suggestions pratiques déjà avancées par le général Burns.

29. Il nous suffit de nous remémorer les deux graves explosions de violence qui se sont produites en l'espace de six mois, pour nous rendre compte combien il importe

arrangements to deal with this part of the demarcation line should be made at the earliest possible moment.

30. These are the main points covered in the draft resolution.

31. At the same time, because of an incident to which General Burns refers in his report, my co-sponsors and I have thought it desirable that the Security Council should set forth its views on freedom of movement for United Nations observers in the area. This paragraph in the draft resolution restates a principle expressed by the Security Council in an earlier resolution [S/2157] in regard to the Syrian-Israel frontier, and it is an important principle which bears repetition.

32. I hope I have said enough to show that the situation in the Gaza area is such as to merit both the approval of the Council for the recommendations contained in the draft resolution and the fullest co-operation of the parties in working out these recommendations with the Chief of Staff.

33. Our warmest thanks are due to General Burns for his unremitting efforts, which we hope will soon meet with success.

34. If we have been gravely disturbed by recent events in connexion with the Israel-Egypt border, there is at least the fact of an unconditional acceptance by the parties of a cease-fire. With the exercise of restraint by the parties and with a realistic approach to the problem—a problem which they face in common—we may hope that order and tranquillity may be maintained in this troubled area.

35. Mr. LODGE (United States of America) (*translated from French*): Let me say first of all that I wholeheartedly associate myself with the remarks the President has addressed to Mr. Hoppenot.

36. I should like to wish a cordial welcome to Mr. Hervé Alphand, the new representative of France. I greet him both as a friend and as the representative of the great French Republic, with which my country has been closely associated since the earliest days of our national existence. I am sure that Mr. Alphand will make an important and worthy contribution to our work, and I am happy that he has come to join us.

Mr. Lodge continued in English:

37. The United States has once again joined with the Governments of France and the United Kingdom in requesting a meeting of the Security Council and in submitting a draft resolution on the Palestine question for the Council's consideration. Our present request is occasioned, much to our regret, by the fact that the expected discussions between Egypt and Israel called for by the Security Council's unanimous resolution of 30 March 1955 have not materialized.

38. At that time we made plain our belief that the parties' discussion with the Chief of Staff on his proposals for putting an end to border disturbances would prove their good faith and their adherence to the principles of the Charter. His proposals, we thought, were practical and worthy of support. Unhappily, those proposals, although they had the endorsement of this Council, have

de prendre le plus tôt possible des dispositions pratiques pour régler la situation sur cette partie de la ligne de démarcation.

30. Tels sont les principaux éléments du projet de résolution.

31. En même temps, et à cause d'un incident que le général Burns signale dans son rapport, les autres auteurs du projet de résolution et moi-même avons pensé que le Conseil de sécurité devrait exposer ses vues sur la liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies dans la région. C'est pourquoi un paragraphe du projet de résolution rappelle un principe que le Conseil de sécurité a déjà exprimé dans une résolution concernant la frontière entre la Syrie et Israël [S/2157/Rev.1] ; il s'agit d'un principe important qui mérite d'être rappelé.

32. J'espère en avoir dit suffisamment pour montrer que la situation dans la région de Gaza exige que le Conseil approuve les recommandations énoncées dans le projet de résolution et que les parties collaborent le plus étroitement possible avec le Chef d'état-major pour les mettre en œuvre.

33. Nous adressons nos remerciements les plus sincères au général Burns pour ses efforts inlassables qui, nous l'espérons, seront bientôt couronnés de succès.

34. Si les événements qui ont eu lieu récemment sur la frontière égypto-israélienne nous ont gravement émus, il n'en demeure pas moins que les parties ont maintenant accepté sans condition un cessez-le-feu. Si les parties font preuve de modération et s'attaquent avec réalisme au problème, nous pouvons espérer que l'ordre et la tranquillité seront maintenus dans cette région troublée.

35. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que je m'associe de tout cœur aux vœux que vous avez exprimés à l'adresse de M. Hoppenot.

36. Je tiens à exprimer mon accueil chaleureux au nouveau représentant de la France, M. Hervé Alphand. Je le salue comme ami et en sa qualité de représentant de la grande République française avec laquelle mon pays a été étroitement lié dès le début de notre existence nationale. Je suis sûr que M. Alphand apportera une contribution importante et distinguée à nos travaux, et je me réjouis qu'il soit l'un des nôtres.

M. Lodge poursuit en anglais :

37. Les États-Unis se sont à nouveau joints à la France et au Royaume-Uni pour demander que le Conseil de sécurité se réunisse et pour lui soumettre un projet de résolution sur la question de Palestine. Si nous avons été amenés à agir ainsi, c'est, à notre grand regret, parce que les espoirs fondés sur les pourparlers entre l'Égypte et Israël, que le Conseil de sécurité avait réclamés dans sa résolution unanime du 30 mars 1955 [S/3379], ne se sont pas réalisés.

38. A cette époque, nous avons dit que les parties, lorsqu'elles discuteraient avec le Chef d'état-major ses propositions destinées à mettre un terme aux troubles le long de la frontière, pourraient montrer leur bonne foi et leur fidélité aux principes de la Charte. A notre avis, ces propositions étaient réalisables et méritaient d'être appuyées. Malheureusement, et bien que le Conseil

not been put into effect, nor has peace reigned undisturbed on the Gaza border. And so the recent outbreaks of violence in the area and the fact that the talks initiated by the Chief of Staff have been discontinued have led to this request for a meeting of the Council.

39. In these circumstances, it seems to us that the Council cannot fail to register its concern and to reiterate its desire that the parties take those steps which, as we said on 29 March, "it behooves them to do to ensure to themselves a peaceful and prosperous future" [695th meeting, para. 44].

40. The agenda item before the Council is entitled: "The Palestine question: cessation of hostilities and measures to prevent further incidents in the Gaza area". By submitting this item and the attached draft resolution, the Governments of France, the United Kingdom and the United States are proposing that the Council direct immediate efforts to two essential objectives for the maintenance of peace in the Near East: first, the establishment and maintenance, without interruption, of an effective cease-fire in the Gaza area; and, second, the undertaking of immediate concrete measures by Egypt and Israel, in co-operation with the United Nations Truce Supervision Organization, to ensure that further acts of violence will not occur.

41. We do not propose to discuss particular incidents or to assess blame. We wish to look ahead and to set down our firm conviction that the parties must begin to look ahead and that the time for them to do so is now. The situation calls for immediate efforts and not recrimination about past events.

42. The Chief of Staff has appealed formally on two different occasions in the past 10 days to Egypt and Israel for an immediate cease-fire. Both parties have now announced their unconditional acceptance of General Burns' appeal. This, of course, merits our full approval. We must make clear, however, that the Security Council of the United Nations—and both these countries are members of the United Nations—expects that the cease-fire will this time be maintained. The draft resolution submitted by the Governments of the United Kingdom, France and the United States accordingly calls upon the parties to take all—I emphasize "all"—steps necessary to bring about order and tranquillity in the area.

43. We hope that in taking such steps the parties will go considerably beyond their past efforts. The draft resolution endorses the view of the Chief of Staff that the armed forces of both parties should be clearly and effectively separated. There are various methods of accomplishing this, and the details must be left to the Chief of Staff. But it is a cardinal feature of this draft resolution, and it emerges clearly from our reports on the discussions in the past months, that the separation of the armed forces of both sides is of paramount importance.

les ait faites siennes, elles n'ont pu être mises en œuvre, et la paix n'a pas régné sur les frontières de la bande de Gaza. Les récentes explosions de violence dans le secteur, et le fait que les pourparlers provoqués par le Chef d'état-major avaient été interrompus, nous ont donc amenés à réclamer une séance du Conseil.

39. Dans ces circonstances, il nous semble que le Conseil se doit d'exprimer son inquiétude et de demander une fois de plus aux parties de faire, comme nous l'avons dit le 29 mars, « ce qu'il leur convient de faire pour s'assurer un avenir de paix et de prospérité » [695^e séance, par. 44].

40. La question dont le Conseil est saisi est intitulée : « La question de Palestine : cessation des hostilités et mesures propres à prévenir de nouveaux incidents dans la région de Gaza ». En soumettant cette question, et un projet de résolution, les Gouvernements français, britannique et américain proposent que le Conseil consacre immédiatement ses efforts à deux objectifs essentiels pour le maintien de la paix dans le Proche-Orient : premièrement, établissement d'un cessez-le-feu efficace et durable dans la région de Gaza ; deuxièmement, adoption par l'Égypte et Israël, en collaboration avec l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, de mesures concrètes destinées à éviter le renouvellement d'actes de violence.

41. Nous ne nous proposons pas de traiter de tel ou tel incident, ni de dire à qui incombe la faute. Nous voulons voir plus loin, proclamer notre conviction que les parties doivent commencer à faire de même, et qu'elles doivent le faire maintenant. Ce qui importe, dans les circonstances, c'est de prendre immédiatement des mesures, et non pas de se perdre en récriminations sur le passé.

42. Par deux fois, au cours des 10 derniers jours, le Chef d'état-major a lancé à l'Égypte et à Israël un appel au cessez-le-feu immédiat. Les deux parties ont maintenant fait savoir qu'elles acceptaient sans condition l'appel du général Burns. C'est là, évidemment, un résultat dont nous ne pouvons que nous féliciter. Nous devons toutefois bien préciser que le Conseil de sécurité des Nations Unies, organisation à laquelle ces deux pays appartiennent, compte que le cessez-le-feu sera, cette fois-ci, respecté. C'est pourquoi le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni, la France et les États-Unis demande aux deux parties de prendre toutes — j'insiste sur le mot « toutes » — mesures nécessaires pour ramener l'ordre et la tranquillité dans la région.

43. Nous espérons que les deux parties, lorsqu'elles prendront ces mesures, le feront de façon beaucoup plus rigoureuse que jusqu'à présent. Les auteurs du projet de résolution ont repris à leur compte l'opinion du Chef d'état-major, qui a déclaré que les forces armées des deux parties devraient être clairement et efficacement séparées les unes des autres. Il y a plusieurs façons de parvenir à ce résultat, et les détails d'application doivent être laissés à la discrétion du Chef d'état-major. Mais la séparation des forces armées des deux parties présente une importance capitale — ce qui ressort d'ailleurs des rapports que nous possédons sur les pourparlers de ces derniers mois — et cette séparation est un élément fondamental de notre projet de résolution.

44. General Burns has already made numerous specific proposals to this end during the past months. Full agreement has, for one reason or another, not been reached by the parties, and we cannot overlook the fact that some of the differences between them which have thus far delayed agreement have involved the continued participation of United Nations personnel in varying degrees in the carrying out of practical arrangements. The degree of participation of United Nations personnel in matters of such vital importance should certainly not stand in the way of practical arrangements to lessen tension, to prevent violence, and to save lives.

45. The parties urgently need an agreement in their own interest, and we propose that the Council call upon them to appoint representatives to meet with the Chief of Staff at once, and to co-operate fully with him. There can be no exception to the proposals which General Burns has made. They are in the best tradition of international co-operation for peace, and in no way can they be said to derogate from the sovereignty of the parties. They are completely consonant with the solemn obligations assumed by the parties under their particular General Armistice Agreement.

46. All of the troubles which have beset the inhabitants of both sides of the Gaza demarcation line could, in our opinion, be eliminated by the kind of co-operation involved in agreement to the proposals General Burns has made. Co-operation of such a kind would give concrete effect to the announced intentions of both parties to establish and maintain a cease-fire in the Gaza area. In matters so important as this, we believe that neither side can afford to hold back from an early agreement. We trust and expect that the next communication from the Chief of Staff to the Security Council will report that agreement has been reached.

47. Mr. ALPHAND (France): I first want to thank my old friend Mr. Lodge for the very kind words used just a moment ago about myself and my country. I am very proud indeed, and it is a great privilege for me, to work with him and with all my colleagues around the table of this Council.

Mr. Alphand continued in French:

48. The joint draft resolution circulated yesterday which the United States, the United Kingdom and France are today submitting to the Security Council for its consideration has most certainly enabled our colleagues to realize the purpose which motivated our three Governments when they requested this meeting of the Council.

49. Following the discussion in this Council at the end of March and in pursuance of our resolution of 30 March 1955, conversations carried on under the sponsorship of General Burns, the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, between the Egyptian and Israel authorities gave rise to the hope that there would be a real relaxation of tension in the difficult Gaza sector.

50. We were still optimistic concerning that prospect up to the recent abrupt breaking off of the conversations.

44. Au cours de ces derniers mois, le général Burns a déjà fait de nombreuses propositions détaillées en ce sens. Pour une raison ou pour une autre, les parties n'ont pu se mettre d'accord, et nous ne pouvons ignorer que, parfois, le désaccord tenait à ce que les propositions prévoyaient que les représentants des Nations Unies continueraient de participer, de façon plus ou moins poussée, à l'exécution des arrangements pratiques envisagés. Dans des questions d'une si haute importance, la question du degré de participation du personnel des Nations Unies ne devraient pas constituer un obstacle à la conclusion d'arrangements pratiques destinés à réduire la tension, à prévenir la violence et à sauver les vies humaines.

45. Les parties doivent, dans leur propre intérêt, conclure d'urgence un accord, et nous proposons que le Conseil leur demande de désigner des représentants qui se réuniraient immédiatement avec le Chef d'état-major et coopéreraient entièrement avec lui. Les propositions du général Burns ne devraient pas soulever de difficultés. Elles sont dans la meilleure tradition des mesures de coopération internationale destinées à assurer la paix, et elles ne portent en rien atteinte à la souveraineté des parties. Elles sont pleinement conformes aux obligations solennelles que celles-ci ont assumées lorsqu'elles ont conclu la Convention d'armistice général.

46. A notre avis, le genre de coopération envisagé dans les propositions du général Burns devrait mettre un terme aux troubles dont ont souffert les populations de part et d'autre de la ligne de démarcation de Gaza. Cette coopération traduirait dans la réalité les intentions annoncées par les deux parties, savoir l'institution et le maintien du cessez-le-feu dans la région de Gaza. Il ne nous semble pas que, dans une question aussi importante, l'une ou l'autre des parties puisse se permettre de ne pas accepter rapidement un accord. Nous comptons — nous sommes persuadés — que, dans son prochain rapport au Conseil de sécurité, le Chef d'état-major annoncera que l'accord a été conclu.

47. M. ALPHAND (France) [*traduit de l'anglais*]: Je tiens tout d'abord à remercier mon ami M. Lodge pour les paroles aimables qu'il a bien voulu adresser, il y a un instant, à mon pays et à moi-même. C'est un privilège dont j'ai tout lieu d'être fier que de collaborer, avec lui et avec mes autres collègues, aux travaux du Conseil de sécurité.

M. Alphand poursuit en français :

48. Distribué dès hier, le projet de résolution que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France présentent aujourd'hui à l'examen du Conseil de sécurité, a très certainement éclairé nos collègues sur le but que se proposent d'atteindre nos trois gouvernements en demandant cette réunion du Conseil.

49. A la suite du débat qui s'est déroulé ici même à la fin de mars, en exécution de notre résolution du 30 mars dernier, des conversations entreprises, sous l'égide du général Burns, Chef d'état-major de l'Organisation chargée de la surveillance de la trêve, entre les autorités égyptiennes et israéliennes, avaient donné l'espoir d'une détente véritable dans le difficile secteur de Gaza.

50. Nous nous félicitons tous de ces perspectives lorsque, récemment, les conversations ont été brus-

For a period of 15 days violence reigned along the demarcation line, and there was, I must say, reason to fear the worst. On 3 and 4 September, however, General Burns succeeded in having the parties accept and apply the cease-fire.

51. Calm, it appears, has been restored to what almost became the Gaza front, and there has not, so it seems, been any further disturbance other than an incident which the parties themselves recognize to have been the result of an error.‡

52. The Security Council can do no less than approve the results thus achieved by the Chief of Staff and congratulate him on what has been accomplished. It can do nothing less than ask the parties to spare no effort to ensure that the cease-fire remains in full effect.

53. In the circumstances prevailing in that area and amidst the tense atmosphere and painful memories left by the recent fighting, that is undoubtedly a difficult objective to achieve. We are very much aware that the less discussion there is here concerning the past events which have divided the parties, the greater will be the chances for the truce which has just been established to be maintained and strengthened.

54. In the draft resolution before us, care has been taken not to refer to the recent outburst of violence other than to deplore it in the most general terms and not to attempt to fix responsibilities or to condemn or censure.

55. My colleagues and I have decided to observe strict discipline in what we say in this matter, and we appeal to both parties to follow our example by observing the same reticence, for it would be tragic if the words spoken here were to have undesirable repercussions in the area. We must therefore be very careful of what we say here. The Council must concentrate today solely on the future. The cease-fire must be effective.

56. General Burns, in the report circulated among us by the Secretary-General, states that in his opinion the surest means of reducing incidents to the minimum is to avoid excessively close contact between the armed forces stationed along the demarcation line, and thus to avoid friction. He considers, as he has done for several months, various ways of achieving that result. It may be asked whether the Israel and Egyptian troops should be separated by barbed wire, demilitarized zones, mine fields, or in some other way. In my opinion it is not for the Security Council to answer these questions, and the draft resolution before the Council should not be interpreted as imposing, or even recommending, one procedure in preference to any other. The parties themselves, brought together by the Chief of Staff, must make a choice—a choice which, incidentally, may not necessarily be the same everywhere along the line.

57. We therefore ask the parties to appoint their representatives to negotiate with each other and with General

quement interrompues ; pendant 15 jours, la violence se déchaîna de nouveau le long de la ligne de démarcation, et nous étions, je dois le dire, en droit de craindre le pire. Les 3 et 4 septembre, le général Burns réussit cependant à faire accepter et appliquer par les parties des mesures de cessez-le-feu.

51. Le calme paraît, de nouveau, régner sur ce qui a failli être le front de Gaza, et il n'a été, semble-t-il, troublé depuis lors que par un incident dont les parties elles-mêmes ont reconnu qu'il était le résultat d'une erreur.

52. Le Conseil de sécurité ne peut qu'approuver l'action ainsi accomplie par le Chef d'état-major et le féliciter des résultats qu'il a obtenus. Il ne peut que demander aux parties de ne ménager aucun effort afin que le cessez-le-feu continue à avoir son plein effet.

53. Sans doute, dans les circonstances mêmes de tous les jours, au milieu de l'atmosphère pénible et des souvenirs laissés par les luttes d'hier, est-ce là un objectif difficile à atteindre. Nous sommes très clairement conscients de ce fait que, moins il sera parlé, autour de cette table, du passé qui a divisé les parties, plus grandes seront les chances de voir se maintenir et se renforcer la trêve qui vient d'être établie.

54. Aussi le projet de résolution que nous avons sous les yeux se garde-t-il de rappeler, autrement que pour la déplorer sur le plan le plus général, la récente explosion de violence ; il se garde de rechercher les responsabilités ; il ne condamne ni ne censure.

55. Mes collègues et moi-même avons décidé de nous imposer sur ce point une stricte discipline dans nos interventions, et nous faisons appel aux deux parties pour qu'elles s'inspirent de cette même réserve. Il serait, en effet, désastreux que des paroles prononcées ici puissent avoir sur le plan local des résonances dommageables. Nous devons, à cet égard, faire très attention aux mots qui seront prononcés autour de cette table. Ce dont le Conseil doit s'occuper aujourd'hui, c'est uniquement de l'avenir. Il faut que le cessez-le-feu soit effectif.

56. Le général Burns, dans le rapport que le Secrétaire général nous a fait distribuer, déclare qu'à son avis le plus sûr moyen de réduire au minimum les incidents est d'éviter que les forces armées en présence sur la ligne de démarcation ne soient en contact trop étroit, d'éviter les frictions. Il envisage — et il a envisagé depuis quelques mois — de nombreux moyens différents de parvenir à ce résultat. Les troupes israéliennes et égyptiennes doivent-elles être séparées par des réseaux de fils de fer barbelés, par des zones neutralisées, par des champs de mines ou tout autre dispositif ? A ces questions, il me semble qu'il n'appartient pas au Conseil de sécurité de répondre, et le projet de résolution dont le Conseil est saisi ne saurait être interprété comme imposant, ou même recommandant, un procédé plutôt qu'un autre. C'est aux parties elles-mêmes, réunies par le Chef d'état-major, que doit revenir le soin de faire un choix qui, au demeurant, peut ne pas être le même pour tous les points de la ligne.

57. Nous demandons donc aux parties de désigner leurs représentants pour négocier entre elles et avec

Burns on these delicate problems. We also ask them to enter into these negotiations with a most sincere desire to ensure their success. We are convinced that a solution can be found which is acceptable to all and does not require anyone to abandon a basic position or renounce one inch of sovereignty.

58. We hope that, through the good will of all, such a solution will shortly be realized. This hope seems well founded in view of the excellent attitude manifested in the past few days by the two States in question. The Security Council will, I am certain, support the three delegations which have brought this matter before it in order to give General Burns the backing of the Council's authority in the negotiations which he is about to undertake, and to express its confidence that the parties will bring to the common effort that contribution which the Council expects of them.

59. Sir Leslie MUNRO (New Zealand): The Council, during its meetings in March and April 1955, heard my Government's views on what may be compendiously called the "Gaza situation". It is indeed a serious situation and one which—and I am sure there is nobody to contradict me here—should not be enlarged. At the last of the meetings I have mentioned, the New Zealand representative stressed the need for each party to use the utmost restraint and to co-operate sincerely with the Chief of Staff. He pointed out that:

"The speed with which a solution is reached will depend entirely on the sense of urgency which Egypt and Israel bring to their talks with General Burns. Neither of the parties can afford further delay" [498th meeting, para. 140].

60. Events have borne out this warning, I am afraid, only too clearly. The negotiations which General Burns, with such energy and patience, sought to bring to a speedy end dragged on instead until 24 August, when Egypt broke them off. On 22 August, following a time of relative quiet in the area of the border, there was, in modern parlance, an incident which, in the words of General Burns' latest report, started a chain of violence. According to General Burns, the latest and most serious of the incidents—a word which does not conceal the gravity of events—was the Israel attack on Khan Yunis of 31 August. In this short interval of nine days, fifty-four soldiers and civilians were killed and thirty-nine were wounded. The Council surely cannot lightly pass over these deaths and wounds in such a concatenation of violent events in an area where tranquillity is so important to the peace of the world.

61. There is no doubt in my mind that if the parties had heeded the Security Council's injunction of 30 March this tragic series of happenings would not have occurred. It goes without saying, therefore, that my delegation altogether shares the regret of General Burns at the failure of the parties to agree finally on the measures suggested in his report of 17 March 1955 [S/3373].

62. Beyond all question the work of General Burns and his corps of advisers during this difficult period deserves

le général Burns sur ces problèmes délicats. Nous leur demandons aussi d'aborder ces négociations avec le plus sincère désir de les voir aboutir. Nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver une solution acceptable pour tous et qui ne comporte pour quiconque l'abandon d'une thèse essentielle ou la renonciation à une parcelle de souveraineté.

58. Nous espérons que cette solution, par la bonne volonté de tous, ne tardera pas à être mise en œuvre. Notre espoir sur ce point a pour gage les excellentes dispositions dont font montre depuis quelques jours les deux États en cause. Le Conseil de sécurité se joindra, j'en suis certain, aux trois délégations qui l'ont saisi, pour apporter au général Burns, dans les négociations qu'il va entreprendre, l'appui de son autorité et pour exprimer notre confiance que les parties apporteront à l'œuvre commune la contribution que nous attendons d'elles.

59. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*]: Au cours de ses séances de mars et d'avril, le Conseil a entendu les vues de mon gouvernement sur ce que l'on peut brièvement appeler la « situation de Gaza ». Il s'agit là, sans aucun doute, d'une situation grave et qui — je suis sûr que personne ici ne me contredira — ne devrait pas se généraliser. A la dernière des séances auxquelles je viens de faire allusion, le représentant de la Nouvelle-Zélande a souligné combien il importait que les deux parties fassent preuve de la plus grande modération et coopèrent sincèrement avec le Chef d'état-major. Il a notamment déclaré :

« Une solution rapide ne pourra être obtenue que si l'Égypte et Israël ont conscience de cette urgence dans leurs négociations avec le général Burns. Ni l'une ni l'autre des parties ne peuvent se permettre de tergiverser » [698^e séance, par. 140].

60. Les événements n'ont, je le crains, que trop clairement confirmé la validité de cet avertissement. Les négociations que le général Burns a cherché, avec une énergie et une patience infinies, à mener à bonne fin dans les plus brefs délais, ont traîné jusqu'au 24 août, date à laquelle l'Égypte les a rompues. Le 22 août, après une période de calme relatif dans la zone frontrière, il s'est produit, pour employer une formule moderne, un « incident » qui, d'après le dernier rapport du général Burns, a déclenché une vague de violence. Selon le général Burns, le dernier et le plus grave des incidents — le mot est bien faible — a été l'attaque israélienne contre Khan Yunis, le 31 août. Pendant cette brève période de neuf jours, 54 soldats et civils ont été tués, et 39 autres ont été blessés. Le Conseil ne saurait prendre à la légère ces pertes humaines qui, au cours d'une série inouïe d'actes de violence, ont endeuillé une région dont la tranquillité a une telle importance pour la paix du monde.

61. Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que, si les parties avaient répondu à l'injonction du Conseil de sécurité en date du 30 mars, cette série d'événements tragiques aurait pu être évitée. Il va donc sans dire que ma délégation regrette, comme le général Burns, que les parties n'aient pas réussi à s'entendre de façon définitive sur les mesures que le général avait proposées dans son rapport du 17 mars 1955 [S/3373].

62. Il ne fait aucun doute que le général Burns et ses conseillers méritent les plus grands éloges pour le travail

the highest praise. In the view of my Government, it is particularly regrettable that during the recent outbreak of violence one side should quite openly and officially have hampered these officers in the performance of their duty. Accordingly, my Government welcomes the provision of the draft resolution proposed by France, the United Kingdom and the United States which declares that freedom of movement must be afforded to United Nations observers in the area to enable them to fulfil their functions. This, indeed, is the least we can require. Let us all around this table hope for the future that United Nations observers, who not only deserve but are entitled to our help, will in their arduous task receive the active co-operation of both sides.

63. My Government supports the other objectives of the draft resolution. In particular, we trust that we shall have an assurance from the two parties that steps will be taken to put promptly into effect the safety measures proposed by General Burns. We hope there will be a speedy resumption of the negotiations interrupted so unfortunately last month and the ultimate restoration of peace and order in this troubled and all-important area. We welcome the cease-fire which, for the moment, has put an end to bloodshed; but if the cease-fire is to be kept, steps to prevent the lighting of the smallest flame must be taken at once. We cannot afford any delay because delay may well exact a further price in human life and suffering. This is a price which this Council must not allow to be paid.

64. Mr. ABDON (Iran) (*translated from French*): On 30 March 1955, when the Security Council adopted the resolution in document S/3379, which calls upon the Governments of Egypt and Israel to co-operate with General Burns, Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, in applying his proposals, the Iranian delegation entertained the hope that the frontier incidents in the Gaza area would come to an end and that peace and tranquillity would prevail in that area. Subsequently, we noted with satisfaction that for some months the demarcation line was relatively calm and that contacts which might have produced very favourable results had been established under the auspices of the Chief of Staff. Unfortunately, our satisfaction was short-lived, and incidents occurred of such a serious character that, if the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization in Palestine had not intervened in good time, and if Egypt had not displayed the conciliatory attitude which is apparent from the Chief of Staff's report, they might easily have degenerated into large-scale hostilities.

65. I should like to take this opportunity to express to the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization my delegation's appreciation of his impartiality and watchfulness in endeavouring to ensure observance of the cease-fire.

66. In dealing with the report, I wish to refrain, in accordance with the wise advice that has been given to

qu'ils ont accompli pendant cette période difficile. De l'avis de mon gouvernement, il est particulièrement regrettable qu'au cours de la dernière vague de violence une des parties les ait, ouvertement et officiellement, empêchés d'exercer normalement leurs fonctions. C'est pourquoi ma délégation souscrit à la disposition du projet de résolution des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, déclarant que doit être donnée aux observateurs des Nations Unies dans la région, une liberté de mouvement suffisante pour leur permettre de remplir leurs fonctions. C'est là, sans nul doute, le moins qu'on puisse demander. Espérons qu'à l'avenir les observateurs des Nations Unies, qui non seulement méritent notre aide, mais y ont droit, bénéficieront dans leur tâche difficile de la coopération active des deux parties.

63. Mon gouvernement souscrit aux autres objectifs visés dans le projet de résolution. Nous comptons notamment recevoir des deux parties l'assurance qu'elles donneront rapidement effet aux mesures de sécurité proposées par le général Burns. Nous espérons aussi que les négociations malheureusement interrompues le mois dernier seront rapidement reprises et que l'ordre finira par être rétabli dans cette région si importante, et actuellement si troublée. Nous sommes heureux qu'une suspension d'armes ait provisoirement mis fin à l'effusion de sang, mais, pour que cette suspension d'armes puisse durer, il faut immédiatement prendre des mesures afin d'éviter la moindre étincelle. Nous ne pouvons nous permettre de tergiverser, car tout retard risquerait fort d'entraîner de nouvelles pertes et souffrances humaines. Ce sont là des conséquences que le Conseil ne peut admettre à aucun prix.

64. M. ABDON (Iran): Le 30 mars 1955, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution qui figure dans le document S/3379 et qui concerne les recommandations faites aux Gouvernements d'Égypte et d'Israël de coopérer avec le général Burns, Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, pour l'application de ses dispositions, la délégation de l'Iran nourrissait l'espoir que les incidents de frontière dans la bande de Gaza prendraient fin et que la paix et la tranquillité régneraient dans cette région. C'est avec satisfaction que nous avons constaté, par la suite, qu'un calme relatif régnait pendant quelques mois sur la ligne de démarcation et que des contacts avaient été établis, sous l'égide du Chef d'état-major, contacts dont les résultats auraient pu être favorables. Notre satisfaction, malheureusement, n'a pas été de longue durée, et des incidents se sont produits dont la gravité était telle que, si le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine n'était pas intervenu au bon moment et sans l'attitude conciliante de l'Égypte, telle qu'elle ressort du rapport du Chef d'état-major, ils auraient pu facilement dégénérer en des opérations d'hostilité sur une grande échelle.

65. Je veux profiter plus particulièrement de cette occasion pour exprimer au distingué Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve l'appréciation de ma délégation pour l'impartialité et la vigilance dont il a fait preuve en vue d'assurer le cessez-le-feu.

66. En étudiant le rapport, je veux m'abstenir de m'occuper des responsabilités en jeu, suivant en cela

us by the preceding speakers, from any attempt to apportion responsibility. We cannot, however, conceal our concern at a part of the report which affects not only the parties involved, but the United Nations itself. In this connexion, I should like to refer to an event of the utmost seriousness which, according to the report, occurred on 31 August, when six United Nations military observers and three other members of the United Nations staff were detained by the Israel authorities in Beersheba and vicinity. It was only after a vigorous protest and negotiations with the Israel Minister of Foreign Affairs that these persons were set free and given the option of proceeding either to Gaza or to Jerusalem, but in any case under escort. In our opinion, an incident of this kind is likely not only to obstruct the work of the Truce Supervision Organization, but also to damage the prestige of the United Nations, to which we attach supreme importance.

67. I should like to try to believe that this act was committed without the knowledge of the Government of Israel. I hope that that Government will take steps to punish those responsible and that acts of that kind will not recur in future.

68. In the opinion of the Iranian delegation, the only means of preventing the repetition of such incidents would be the strict observance of the General Armistice Agreement by the two parties and full implementation of the measures proposed by General Burns, the Chief of Staff, in his previous report and in the report now before us. It is in that spirit that we are fully prepared to support the draft resolution proposed by the delegations of France, the United Kingdom and the United States of America, a resolution which, we think, reflects the general feeling of the Security Council and meets the requirements of the situation.

69. In conclusion, we wish to express the hope that, under the auspices of the United Nations, lasting peace and complete tranquillity will prevail in the region. That is what is wanted by the world at large and by ourselves in particular, for my country is in this region. That is why we attach such importance to the re-establishment of a lasting and just peace in the region.

70. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): May I, before very briefly explaining why my delegation will vote in favour of the draft resolution submitted by France, the United Kingdom and the United States of America, offer my most cordial greetings to the representative of France. The cultural ties between France and Latin America are so strong that I feel it my duty to offer this greeting and to express the hope that the work of the new representative of France will be commensurate with his own brilliance and with the role which all citizens of Latin America believe should be played by France in the defence of our civilization and of world peace.

71. In my opinion the draft resolution submitted by France, the United Kingdom and the United States of America meets the needs of this serious problem at

le sage conseil qui nous a été donné par les orateurs qui m'ont précédé. Toutefois, nous ne pouvons dissimuler l'inquiétude que nous cause une partie du rapport qui concerne non seulement les parties intéressées, mais l'Organisation des Nations Unies elle-même. Je voudrais, à ce sujet, parler d'un fait de la plus haute gravité qui, d'après le rapport, est survenu le 31 août lorsque six observateurs militaires des Nations Unies ainsi que trois autres membres du personnel de l'Organisation ont été détenus par les autorités israéliennes à Bersabée et dans les environs. Ce n'est qu'après une violente protestation et des pourparlers avec le Ministère des affaires étrangères d'Israël que ces personnes ont été libérées et ont eu le choix de se rendre soit à Gaza, soit à Jérusalem, mais toujours sous escorte. Un tel acte, nous semble-t-il, peut, non seulement entraver les fonctions de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, mais également nuire au prestige de notre Organisation, à laquelle nous attachons tous une importance capitale.

67. Je voudrais m'efforcer de croire que cet acte a été commis à l'insu du Gouvernement d'Israël, dans l'espoir que ce gouvernement prendra des mesures pour punir les coupables et que des actes de cette nature ne se renouvelleront pas à l'avenir.

68. De l'avis de la délégation de l'Iran, le seul remède pour empêcher la répétition de tels incidents serait l'observation stricte, par les deux parties, des dispositions de la Convention d'armistice général et l'application complète des mesures proposées par le général Burns, Chef d'état-major, dans son rapport précédent et dans celui dont nous sommes présentement saisis. C'est dans cet esprit que nous sommes pleinement disposés à apporter notre appui au projet de résolution présenté par les délégations de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique et qui, estimons-nous, reflète le sentiment général du Conseil de sécurité et répond aux exigences de la situation.

69. En terminant, nous voulons formuler l'espoir que, sous l'égide des Nations Unies, régneront dans cette région une paix durable et une tranquillité parfaite auxquelles le monde est intéressé et auxquelles nous-mêmes sommes tout particulièrement intéressés, car mon pays se trouve dans cette partie du monde. C'est pourquoi nous attachons tant de prix à ce qu'une paix durable et juste soit rétablie dans cette région.

70. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Avant d'expliquer brièvement les raisons pour lesquelles ma délégation votera en faveur du projet de résolution présenté par la France, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, je tiens à souhaiter la bienvenue au représentant de la France. Des liens culturels si étroits unissent la France à l'Amérique latine que je crois de mon devoir de lui adresser ce salut; je suis persuadé que l'activité du nouveau représentant de la France fera ressortir ses brillantes qualités et correspondra au rôle que tous les citoyens de l'Amérique latine assignent à la France dans la défense de notre civilisation et de la paix mondiale.

71. Le projet de résolution présenté par la France, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni répond aux nécessités du moment, étant donné la gravité du problème.

the present time. In the first place, it is an old principle of political wisdom to take from the past no more than is absolutely necessary to fulfil our duty and to carry out the programme that duty requires. Thus, the draft resolution, by confining itself merely to deploring the incidents which everyone regrets and to expressing the great concern that the Council feels about this problem, has, in the opinion of my delegation, followed the wisest and most prudent course.

72. As various speakers have properly said, it is not our duty at this time to apportion responsibilities. Our main duty is to take steps to ensure peace. Moreover, as General Burns' report states, tranquillity has been restored and we must preserve it by all means, taking care that no word on our part or unnecessary discussion helps to disturb it. Although we are obliged to follow this policy of prudence, it is nevertheless necessary to reaffirm the interest, competence and authority of the Council with regard to this problem. The fact that it has set up a Truce Supervision Organization, with terms of reference which are being carried out to our satisfaction, does not mean that the Council has for a moment ceased to have full jurisdiction nor can it cease to concern itself with the implementation of the measures which were so wisely adopted last March. Hence, the first part of the draft resolution is fully justified, in that it states the concern and confirms the authority of the Council, at the same time placing its feelings on record—without expressing a judgment—and deploring the incidents which have occurred.

73. The Security Council has great moral authority and exercises it, when conflict arises, by appealing to the parties. Little by little, however, we are passing over to a stage in which the Council, besides exercising its moral authority, with world feeling and public opinion behind it, is beginning to take steps of a practical nature. I have no doubt of the value of measures of a moral nature or of the ever-increasing effectiveness of these appeals to the conscience of the States Members of the Organization, but it is clear that in the favourable atmosphere which these appeals and the working of the United Nations itself are building up, there is a tendency towards practical measures which reflect in what we might call an objective and pragmatic way the peaceful purposes of the United Nations.

74. The Council carried out its duty in this respect by setting up the Truce Supervision Organization and creating the office of Chief of Staff. This organization has been functioning and is functioning with success, and has taken certain measures. Its report gives us an account of the measures already taken and of other proposed measures. Nothing could be more natural than that these should be clearly and finally confirmed at this time, as is done in paragraph 3 which reads:

“ *Endorses* the view of the Chief of Staff that the armed forces of both parties should be clearly and effectively separated by measures such as those which he has proposed ”.

Il convient de faire ressortir tout d'abord que, selon un vieux principe de sagesse politique, il ne faut emprunter au passé que ce qui est absolument nécessaire pour accomplir son devoir et appliquer le programme qu'il nous trace. En conséquence, la délégation du Pérou estime que les auteurs du projet de résolution ont agi avec sagesse et modération en se bornant, dans le texte qui nous est soumis, à déplorer les faits que nous regrettons tous et à souligner le grand intérêt que le Conseil porte à ce problème.

72. On a déjà dit qu'il ne s'agit nullement, ici, d'établir les responsabilités. Il s'agit avant tout d'agir pour sauvegarder la paix. D'un autre côté, il ressort du rapport du général Burns qu'il y a eu un retour au calme, que nous devons maintenir à tout prix; nous devons veiller à ce que la situation ne soit compromise par aucune de nos paroles, par aucun débat inutile. Cependant, s'il est vrai que nous sommes tenus de suivre cette politique de modération, nous n'en devons pas moins réaffirmer l'intérêt que le Conseil porte à ce problème ainsi que sa compétence et son autorité en la matière. Ce n'est pas parce qu'il a créé un organisme de surveillance de la trêve, dont l'activité donne entière satisfaction, que le Conseil a cessé un seul instant d'être compétent; il ne peut d'ailleurs se désintéresser de l'application de mesures qu'il a lui-même adoptées, avec tant de sagesse, en mars dernier. En conséquence, la première partie du projet de résolution est entièrement justifiée: le Conseil manifeste son intérêt et réaffirme son autorité; en même temps, il exprime son inquiétude — sans toutefois formuler de jugement — et déplore les événements qui se sont produits.

73. Le Conseil de sécurité est investi d'une grande autorité morale, qu'il exerce en cas de conflit en faisant appel aux parties. Cependant, nous entrons graduellement dans une période où, indépendamment de l'autorité morale qu'il exerce avec l'appui de l'opinion du monde entier, il incombe au Conseil de prendre des mesures d'ordre pratique. Certes, je ne doute nullement de la valeur que présentent les mesures d'ordre moral, ni de l'efficacité chaque jour croissante des appels lancés à la conscience des États Membres de l'Organisation; cependant, il est évident qu'en raison même du climat favorable qu'engendrent ces appels et de l'activité même de l'Organisation des Nations Unies, il se produit un courant favorable à des mesures pratiques qui traduisent sous une forme que j'appellerai objective et pragmatique les objectifs de paix visés par les Nations Unies.

74. Dans la présente affaire, le Conseil a fait son devoir en créant l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve et en nommant un Chef d'état-major. L'Organisme chargé de la surveillance de la trêve fonctionne; il a enregistré des résultats favorables et il a pris certaines mesures concrètes. Dans le rapport qu'il nous a soumis, il rend compte des mesures prises et annonce les mesures envisagées. Nous trouvons un énoncé clair et précis de ces dispositions dans le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, qui est conçu comme suit:

« *Fait sien* l'avis du Chef d'état-major, selon lequel les forces armées des deux parties devraient être clairement et efficacement séparées les unes des autres par l'application de mesures du genre de celles qu'il a proposées. »

75. The representative of France has rightly said that the Council cannot consider these measures in detail; that is the function of the Chief of Staff in co-operation with the parties, who should be left to decide on the precise and specific details of definite measures in discussions with the Chief of Staff. On this occasion, however, the Council could not do less than express its general approval of the policy of rendering the peace effective by the method of effectively separating the two contending parties, whose nearness or contact has been the occasion of the conflicts which have arisen.

76. Paragraph 4 also deserves my approval, and I agree with the representative of Iran, who pointed out that this point affects the respect accorded to measures taken by the Council with regard to the freedom of movement which the United Nations observers must have in order to be able to fulfil their functions.

77. In short, the Peruvian delegation considers that the draft resolution satisfies not only the high purposes of the Council but also the practical needs of the situation, and will firmly support it by its vote.

78. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I should like very briefly to express the Belgian delegation's support of the draft resolution submitted to us. I shall refrain, for the cogent reasons that have already been mentioned, from considering at this time the question of responsibility. First of all, however, I wish, like several of my colleagues, to pay a tribute to General Burns for the efforts he has made in extremely difficult circumstances to obtain the acceptance of an unconditional cease-fire by the Governments of Egypt and Israel. We are gratified that his efforts have been finally crowned with success and that the cease-fire came into force on 4 September. Order and tranquillity have thus been restored in the Gaza area. The problem now is to ensure that they are maintained, and I need not say that my Government approves of any action that will contribute to that end.

79. Our first duty is to ask both parties to give full force and effect to the cease-fire and to seek practical means of eliminating the principal causes of frontier incidents. In the resolution unanimously adopted on 30 March, the Security Council called upon the Governments of Egypt and Israel to co-operate with the Chief of Staff so that further steps could be taken to preserve security in the Gaza area. The negotiations which followed unfortunately showed that the Chief of Staff had not obtained all the necessary co-operation from both parties. As has been pointed out, the acts of extreme violence which began on 22 August could doubtless have been avoided if the measures proposed by General Burns had been adopted. In any case, the acts of violence afford further proof of the need for new arrangements. It is hard to see how the thorny problem of the Gaza frontier can be solved except by resuming the negotiations that were broken off on 24 August. If either party persisted in rejecting the practical and reasonable arrangements which the Chief of Staff asked them to accept, it would assume a grave responsibility. The Security Council must remind the parties, as it has

75. Comme l'a si bien dit le représentant de la France, le Conseil n'a pas à s'occuper de l'examen détaillé de ces mesures, qui relèvent du Chef d'état-major et des deux parties intéressées; c'est à ces dernières qu'il incombera, au cours des entretiens qu'elles auront avec le Chef d'état-major, de préciser dans le détail les mesures à prendre. En l'occurrence, le Conseil ne pouvait moins faire qu'exprimer son approbation générale d'une politique tendant à sauvegarder la paix en séparant efficacement les deux parties en cause, car c'est précisément leur contact qui a donné lieu à des incidents.

76. Nous devons nous féliciter également du paragraphe 4 du projet de résolution; je pense à cet égard, comme le représentant de l'Iran, que ce paragraphe a trait au respect des dispositions adoptées par le Conseil au sujet de la liberté de mouvement dont doivent jouir les observateurs des Nations Unies dans cette région, et qui seule leur permettra de mener à bien leur tâche.

77. En conclusion, la délégation du Pérou estime que le projet de résolution proposé ne répond pas seulement aux nobles objectifs visés par le Conseil, mais qu'il formule précisément les mesures pratiques qu'il convient d'adopter. En conséquence, nous nous prononcerons en faveur de ce texte.

78. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Je voudrais, en quelques mots, apporter l'adhésion de la délégation belge au projet de résolution qui nous est soumis, en m'abstenant, pour les raisons convaincantes qu'on a données, d'aborder en ce moment la question des responsabilités. J'ai cependant à cœur, comme plusieurs de mes collègues, de rendre tout d'abord hommage au général Burns, pour les efforts qu'il a faits, dans des circonstances extrêmement difficiles, en vue d'obtenir des Gouvernements d'Égypte et d'Israël qu'ils acceptent un cessez-le-feu sans condition. Nous nous félicitons que ses efforts aient été finalement couronnés de succès et que le cessez-le-feu soit entré en vigueur le 4 septembre. Ainsi, l'ordre et la tranquillité ont, en ce moment, été ramenés dans la région de Gaza. Il s'agit, maintenant, d'en assurer le maintien, et mon gouvernement, est-il besoin de le dire, approuve toute initiative susceptible d'y contribuer.

79. Notre premier devoir est de demander aux deux parties de donner plein effet au cessez-le-feu et de rechercher les moyens pratiques d'éliminer les causes principales des incidents de frontière. Dans la résolution qu'il a adoptée à l'unanimité le 30 mars dernier, le Conseil de sécurité a requis les Gouvernements d'Égypte et d'Israël de coopérer avec le Chef d'état-major à l'effet d'arrêter de nouvelles mesures susceptibles de préserver la sécurité dans la région de Gaza. Les négociations qui suivirent ont, hélas ! montré que le Chef d'état-major n'avait pas obtenu toute la coopération indispensable des deux parties. Comme on l'a fait remarquer, les actes d'extrême violence qui ont débuté le 22 août auraient sans doute pu être évités si les mesures proposées par le général Burns avaient été adoptées. En tout cas, ces violences sont une preuve de plus de la nécessité d'arrangements nouveaux. On ne voit guère d'autre moyen de résoudre l'épineux problème que pose la frontière de Gaza que de reprendre les négociations qui ont été rompues le 24 août. Celle des parties qui s'obstinerait encore à refuser les arrangements pratiques et raisonnables que le Chef d'état-major leur demandera d'accepter

already requested in its resolution of 30 March, that it expects their close co-operation with the Chief of Staff. General Burns has fully justified the confidence placed in him by the Security Council, and in giving our full support to the three-Power draft resolution, I am happy to be able to express the confidence which the Belgian delegation places in him.

80. The PRESIDENT: I shall now speak, simply and briefly, as representative of CHINA.

81. My delegation supports the draft resolution proposed by the delegations of France, the United Kingdom and the United States, first of all because it is a constructive resolution and, secondly, because this draft resolution presents to the Security Council the essential minimum programme. When we remember the obligations, the duties and the functions which the Charter assigns to this body, I believe that the Security Council cannot do less than what is represented in this draft resolution.

82. I would further add that if the parties concerned remember their obligations under the Armistice Agreement and, in fact, under the Charter of the United Nations, they cannot do less than what this draft resolution asks of them. Therefore, my delegation is happy to join with the many other delegations in giving its hearty support to this draft resolution.

83. I add, in my capacity as PRESIDENT, that if no other member of the Council wishes to speak at this moment, I shall call on the representatives of the two parties concerned in the order in which their names are inscribed on the list of speakers.

84. Mr. EBAN (Israel): The Security Council has assembled today in an effort to remedy a situation which has threatened peace in the Gaza area for the past three weeks. The people of Israel have never lived in freedom from the pressures of neighbouring hostility, but we have seldom been beset by such acute violence as that which was carried out against us deep into our country during the past thirty days.

85. From 5.30 in the morning of 22 August, when an Israel patrol was attacked from an Egyptian position, as is now made clear by the most essential addendum to the Chief of Staff's report [S/3430/Add.1], throughout the regrettable discontinuance of the talks and throughout the campaign, vividly described by General Burns, of admitted attacks deep into the territory of Israel, the peace of the region has hung on a slender thread, sustained for many days and nights by an Israel patience which had its natural and even its prudent limits.

86. I understand that the Security Council does not wish, on this occasion, to linger on the origins of these sombre events, some of which have been described in the Chief of Staff's report as supplemented by the addendum thereto. Accordingly, the draft resolution does not seek to emphasize Egypt's responsibility for instituting a major campaign of violence going far beyond the dimensions of a single incident and described in the

assumerait une grosse responsabilité. Il importe que le Conseil rappelle aux parties qu'il s'attend à ce que, comme il le demandait déjà dans sa résolution du 30 mars dernier, elles coopèrent étroitement avec le Chef d'état-major. Le général Burns a amplement mérité la confiance que le Conseil de sécurité a placée en lui, et je suis heureux de pouvoir, ici, lui manifester celle de la délégation belge au moment où elle donne son entière approbation au projet de résolution des trois puissances.

80. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais à présent dire brièvement quelques mots, en ma qualité de représentant de la CHINE.

81. Ma délégation appuie le projet de résolution présenté par les délégations de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis, avant tout parce que c'est un texte constructif, ensuite parce que ce projet de résolution constitue pour le Conseil de sécurité le minimum indispensable. Quand nous songeons aux obligations, aux devoirs et aux fonctions que la Charte impose à notre organe, je pense que le Conseil de sécurité ne saurait faire moins que ce que lui demande ce projet de résolution.

82. J'ajouterai que, si les parties intéressées se rappellent quelles sont leurs obligations aux termes de la Convention d'armistice et, même, aux termes de la Charte des Nations Unies, elles ne peuvent que se conformer à ce projet de résolution. Ma délégation se joint donc de tout cœur aux nombreuses autres délégations qui l'ont appuyé.

83. En ma qualité de PRÉSIDENT, j'ajoute que, si aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je donnerai la parole aux représentants des deux parties intéressées, dans l'ordre où ils se sont fait inscrire.

84. M. EBAN (Israël) [*traduit de l'anglais*]: Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour tenter de remédier à une situation qui, depuis trois semaines, menace la paix dans la région de Gaza. Le peuple d'Israël n'a jamais été à l'abri de l'hostilité de ses voisins, mais nous avons rarement été soumis à des actes de violence aussi flagrants que ceux qui ont été commis contre nous, bien à l'intérieur de notre territoire, pendant les trente jours qui viennent de s'écouler.

85. A partir de 5 h. 30 du matin, le 22 août, heure à laquelle une patrouille israélienne a été attaquée à partir d'une position égyptienne — comme l'indique maintenant l'additif si important au rapport du Chef d'état-major [S/3430/Add.1] — jusqu'à la rupture regrettable des pourparlers et la série d'attaques menées bien à l'intérieur du territoire israélien, la paix de la région n'a tenu qu'à un fil et n'a pu être sauvée que par la patience dont les Israéliens ont fait preuve pendant des jours et des nuits, patience qui naturellement a eu certaines limites.

86. Je crois comprendre que le Conseil de sécurité ne désire pas s'étendre aujourd'hui sur les origines de ces incidents tragiques, dont certains sont décrits dans le rapport du Chef d'état-major et dans l'additif à ce rapport. Aussi les auteurs du projet de résolution n'ont-ils pas voulu souligner que l'Égypte était responsable d'une campagne qui, par son ampleur et sa violence, a dépassé largement le cadre d'un simple incident: on peut en lire

Chief of Staff's report. I shall, accordingly, say no more on that subject except that my Government and people have no doubt at all of the inescapable necessity and justification for the measures of effective defence which our armed forces were compelled to take by land and by air.

87. With reference to the central theme of the Security Council's action, it is the sense of the draft resolution now before the Council that it seeks to consolidate the cease-fire in the Gaza area, to express grave concern at the discontinuance of the talks which were broken off by Egypt on 23 August, and to summon the United Nations Chief of Staff and the Governments of Israel and Egypt to new efforts in devising means for the prevention of outbreaks.

88. The Israel Government is in agreement with the objectives of consolidating the cease-fire, of seeking agreed methods to prevent further incidents, and of renewing the interrupted conversations. We note the emphasis placed by the representatives of France and Peru on the need for genuinely agreed measures.

89. In conclusion, while we hope for the attainment of practical measures to prevent violence, as envisaged by the draft resolution, we cannot avoid one broader international conclusion. The real solution to the problem before us, which recurs at this table with such disturbing frequency, lies not alone in practical measures and in technical devices, useful and essential as they are. It lies in the mutual interpretation of the Armistice Agreement as a transition to peace and not as a stage in regulated hostility. It lies in the abandonment of antagonistic attitudes, of belligerent doctrines and of hostile acts. It lies in a mutual readiness to settle disputes by negotiation and pacific settlement. It lies, in short, in the adaptation of inter-State relations in the Middle East to the ideals of the Charter and to the current mood and spirit of peace-loving mankind.

90. Mr. LOUTFI (Egypt) (*translated from French*): I should like to thank the President for giving me the floor to explain my delegation's position on the question before the Council today. I shall, at this time, merely discuss the question as it appears in the agenda, and comment on General Burns' report and on the draft resolution submitted by the United States, France and the United Kingdom. In order to comply with the wishes expressed by various representatives, I shall make every effort to avoid dwelling on the points at issue.

91. In his report of 17 March 1955 [S/3373], para. 7, General Burns, referring to the Gaza incident of 28 February 1955, stated that " the character and extent of the operations, the damage done and, above all, the heavy casualties, which must be a subject of the deepest regret, make this the most serious clash between the two parties since the signing of the General Armistice Agreement ".

la description dans le rapport précité. Je n'en dirai pas davantage, et me bornerai à déclarer que le Gouvernement et le peuple d'Israël sont intimement convaincus que l'action défensive que nos forces armées ont été contraintes d'entreprendre sur terre et dans les airs était absolument nécessaire et justifiée.

87. C'est l'intervention du Conseil de sécurité qui constitue le thème principal de nos débats; le Conseil doit, aux termes du projet de résolution dont nous sommes saisis, renforcer le cessez-le-feu dans la région de Gaza, exprimer sa profonde inquiétude devant la rupture des négociations qui a eu lieu le 23 août sur l'initiative de l'Égypte, et inviter le Chef d'état-major des Nations Unies et les Gouvernements israélien et égyptien à renouveler leurs efforts en vue de prévenir tout acte de violence.

88. Le Gouvernement d'Israël estime, lui aussi, qu'il importe de renforcer le cessez-le-feu, de s'accorder sur les moyens de prévenir les incidents, et de reprendre les négociations interrompues. Nous tenons à noter que les représentants de la France et du Pérou ont insisté sur la nécessité d'un accord véritable.

89. Nous espérons, certes, que des mesures concrètes pourront être prises pour éviter de nouveaux actes de violence, comme le prévoit le projet de résolution; toutefois, une conclusion qui, du point de vue international, a une portée plus grande s'impose à nous. Pour résoudre le problème dont nous sommes saisis en ce moment — comme nous l'avons été, hélas ! maintes fois auparavant — il ne suffit pas d'adopter des mesures concrètes et de mettre au point des procédés techniques, quelle que puisse en être l'utilité. Il faut, de part et d'autre, interpréter la Convention d'armistice comme un premier pas vers la paix, non comme un moyen de régler les hostilités. Il faut renoncer aux attitudes d'hostilité, aux doctrines et aux actes belliqueux. Il faut être prêt, de part et d'autre, à soumettre les différends à la négociation et aux autres procédures de règlement pacifique. Il faut, en bref, adapter les relations internationales du Moyen-Orient aux idéaux de la Charte et aux aspirations pacifiques de l'humanité.

90. M. LOUTFI (Égypte): Je remercie le Président d'avoir bien voulu me donner la parole pour exposer le point de vue de ma délégation sur la question qui est discutée aujourd'hui au Conseil. Je me bornerai, dans cette intervention, à discuter de la question telle qu'elle figure à l'ordre du jour et à présenter quelques observations sur le rapport du général Burns et sur le projet de résolution déposé par les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni. Je ferai tous mes efforts pour éviter de m'arrêter sur des questions brûlantes afin de me conformer au vœu qui a été exprimé par plusieurs représentants.

91. Dans son rapport du 17 mars 1955 [S/3373], le général Burns, se penchant sur l'incident de Gaza du 28 février 1955, affirmait que, « étant donné la nature et l'importance des opérations, l'étendue des destructions, et surtout le nombre des pertes — au sujet desquelles il y a lieu d'exprimer le plus profond regret — cet incident est le plus grave qui soit intervenu entre les parties depuis la signature de la Convention d'armistice général ».

92. As noted by General Burns in his report, and as stated by various representatives during the discussion of the matter in the Security Council last March, this incident virtually ended the state of relative tranquillity which had existed in the vicinity of the demarcation line.

93. On 29 March 1955, as a result of the Gaza incident, which is still fresh in the memory of everyone, the Security Council adopted the resolution, with which you are familiar, which had been submitted by the United States, France and the United Kingdom.

94. Thus, the origin of the situation existing in the Gaza strip was the Israel attack against Gaza which you condemned.

95. Subsequent to the discussion of the general situation in the Gaza area, the Security Council, on 30 March 1955, adopted the resolution in document S/3379 relating in particular to the steps that should be taken to preserve security along the armistice demarcation line between Egypt and Israel as established under the General Armistice Agreement between Egypt and Israel.

96. In that resolution Egypt and Israel were specifically asked to co-operate with the Chief of Staff with regard to the proposals made by him for reducing tension along the demarcation line.

97. Egypt had in its statements to the Security Council already indicated its willingness to give favourable consideration to any proposal or suggestion by General Burns to put an end to tension along the demarcation line.

98. At the 698th meeting of the Security Council, we announced our general acceptance of General Burns' suggestions and more particularly of the most urgent of the measures he proposed—the setting up of mixed patrols. We even requested that those patrols should be set up immediately so that future incidents might be avoided.

99. We made known our willingness to place barbed wire along certain parts of the demarcation line in the territory under Egyptian control.

100. We also requested that United Nations observers should be assigned to established positions on the Egyptian side of the demarcation line where they would be better able to determine which party was guilty of firing the first shot or of crossing the demarcation line.

101. We also stated that Egypt was prepared to conclude an agreement for the avoidance of incidents in the Gaza area.

102. Our acceptance of all those suggestions is clear and tangible evidence of our goodwill and our spirit of co-operation in desiring to eliminate so far as possible the tension existing along the demarcation line.

103. With a view to giving effect to the Security Council resolution of 30 March 1955, General Burns invited

92. Cet incident, en fait, mettait fin à l'état de tranquillité relative qui régnait au voisinage de la ligne de démarcation, comme l'a retenu le général Burns dans son rapport précité et comme l'ont déclaré plusieurs représentants au moment de la discussion de cette question au Conseil de sécurité, au mois de mars dernier.

93. A la suite de cet incident de Gaza, qui est encore présent à toutes les mémoires, le Conseil de sécurité a adopté, le 29 mars 1955, la résolution que vous connaissez tous et qui avait été déposée par les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni.

94. Donc, à l'origine de la situation qui règne dans la bande de Gaza se trouve l'attaque israélienne contre Gaza, que vous avez condamnée.

95. A la suite de la discussion de la situation générale existant dans la région de Gaza, le Conseil de sécurité a adopté, le 30 mars 1955, la résolution qui fait l'objet du document S/3379 et qui concerne particulièrement les mesures qu'il y a lieu de prendre afin de préserver la sécurité sur la ligne de démarcation d'armistice entre l'Égypte et Israël, et cela dans le cadre de la Convention d'armistice général conclue entre l'Égypte et Israël.

96. Cette résolution demandait notamment à l'Égypte et à Israël de coopérer avec le Chef d'état-major en ce qui concerne les propositions formulées par lui pour atténuer la tension qui existait sur la ligne de démarcation.

97. L'Égypte, dans les déclarations faites devant le Conseil de sécurité, avait déjà indiqué sa volonté d'examiner favorablement toute proposition ou suggestion présentée par le général Burns et de nature à mettre fin à la tension régnant sur la ligne de démarcation.

98. En effet, à la 698^e séance du Conseil de sécurité, nous avons déclaré accepter en principe les suggestions du général Burns, notamment, en premier lieu, la mesure la plus urgente proposée par lui, à savoir la constitution de patrouilles mixtes. Nous avons même demandé que ces patrouilles soient immédiatement constituées pour empêcher des incidents dans l'avenir.

99. Nous avons fait savoir que nous étions disposés à placer des fils de fer barbelés sur certaines positions de la ligne de démarcation dans le territoire sous contrôle égyptien.

100. De plus, nous avons demandé que des observateurs des Nations Unies soient affectés à des positions établies du côté égyptien de la ligne de démarcation, où ils seraient mieux en mesure de déterminer laquelle des parties se rendrait coupable d'avoir tiré la première ou d'avoir franchi la ligne de démarcation.

101. Enfin, nous avons déclaré que l'Égypte était prête à conclure un accord pour prévenir les incidents dans la région de Gaza.

102. Le fait d'avoir accepté toutes ces suggestions démontre, d'une façon claire et tangible, notre bonne volonté et notre esprit de coopération pour éliminer, dans la mesure du possible, la tension qui règne sur la ligne de démarcation.

103. Pour mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité du 30 mars 1955, le général Burns a invité

the parties to meet under his chairmanship in order to discuss the four proposals which he had already submitted, and to which I have just referred, as well as any other proposals likely to relieve the state of tension along the demarcation line.

104. The Egyptian Government, as you know, agreed to take part in the conversations and even suggested such practical measures as the establishment of a neutral zone for the purpose of separating Egyptian and Israel armed forces on both sides of the demarcation line. Egypt further proposed that joint patrols, in which United Nations military observers would participate, should be formed to patrol the demarcation line.

105. The implementation of these proposals would have prevented the Egyptian and Israel patrols from approaching the demarcation line, for according to General Burns it was their approach to the line which was the chief cause of the exchanges of fire which have so often occurred along it.

106. After laborious discussions between the parties, in which, under the chairmanship of General Burns, the conclusion of an agreement between the local commanding officers was debated at great length, it appeared that Israel was pursuing aims other than the implementation of the resolution of 30 March 1955. Israel wanted to exclude the United Nations Truce Supervision Organization, for it refused to agree that General Burns should sign the agreement between the two parties or that telephone calls should go through the United Nations services or that a United Nations observer should be present at meetings of the local commanding officers.

107. General Burns was to go to Cairo on 23 August to confer with the Egyptian Government on points which still had to be settled before the agreement between the local commanding officers could be concluded. Unfortunately, on 22 August, twenty-four hours before General Burns was to confer with the Egyptian authorities, Israel armed forces attacked an Egyptian post in the Gaza strip. According to General Burns, the incident took place in the following manner: "The period of violence began with the incident of 22 August, in which an Egyptian post at Hill 79, near the demarcation line and 5 kilometres due east of Gaza, was attacked by Israel forces. This incident, in which one Egyptian officer and two soldiers were killed and three others wounded, started off the chain of violence" [S/3430 and corr. 1, para. 2].

108. The purpose of this behaviour on Israel's part was to force the Egyptian Government's hand and perhaps oblige it to accept Israel's point of view on these matters. This method is not a new one, and I have had occasion several times to draw the Security Council's attention to it. That is why my delegation considered it futile to continue these conversations, for while Israel's aim was to achieve political objectives and make what gains it could, Egypt's aim was to implement the Security Council's resolution of 30 March 1955 and, in accordance with the General Armistice Agreement signed at Rhodes on 24 February 1949, by which relations between

les parties à se réunir sous sa présidence pour discuter les quatre propositions qu'il avait déjà présentées et que je viens de vous signaler et toutes autres propositions de nature à atténuer l'état de tension qui régnait sur la ligne de démarcation.

104. Le Gouvernement égyptien, comme vous le savez, accepta de prendre part à ces conversations et suggéra même des mesures d'ordre pratique, à savoir l'établissement d'une zone neutre, afin de séparer les forces armées égyptiennes et israéliennes sur les deux côtés de la ligne de démarcation. De même, l'Égypte proposa la formation de patrouilles mixtes avec la participation des observateurs militaires des Nations Unies pour patrouiller sur la ligne de démarcation.

105. La mise en œuvre de ces propositions aurait empêché les patrouilles de l'Égypte et d'Israël d'approcher la ligne de démarcation, ce qui constitue, d'après le général Burns, le motif principal des échanges de coups de feu qui ont lieu si souvent sur la ligne de démarcation.

106. Après de laborieuses discussions entre les parties, sous la présidence du général Burns, discussions au cours desquelles la conclusion d'un accord entre les commandants locaux fut débattue très longuement, il se dégaga qu'Israël poursuivait d'autres objectifs que la mise en œuvre de la résolution du 30 mars 1955. En effet, Israël voulait éliminer l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, en refusant que le général Burns signe la convention entre les deux parties, que les appels téléphoniques passent par l'intermédiaire des services des Nations Unies et qu'un observateur des Nations Unies assiste aux réunions des commandants locaux.

107. Le général Burns devait se rendre au Caire le 23 août pour consulter le Gouvernement égyptien sur les points qui restaient en suspens à l'effet de conclure l'accord entre les commandants locaux. Malheureusement, le 22 août, vingt-quatre heures avant que le général Burns confère avec les autorités égyptiennes, les forces armées israéliennes attaquent un poste égyptien dans la bande de Gaza. D'après le général Burns, l'incident s'est produit de la manière suivante: « Ces actes de violence ont commencé par l'incident du 22 août; ce jour-là, les forces israéliennes ont attaqué un poste égyptien à la cote 79, près de la ligne de démarcation, à 5 kilomètres à l'est de Gaza. Au cours de cette attaque, un officier et deux soldats égyptiens ont été tués; trois ont été blessés » [S/3430 et Corr., 1 par. 2].

108. Ce comportement d'Israël avait pour objectif de forcer la main du Gouvernement égyptien et peut-être de l'obliger à accepter le point de vue israélien sur ces questions. Cette méthode n'est pas nouvelle, et j'ai eu l'occasion de la signaler à plusieurs reprises au Conseil de sécurité. C'est pour ces raisons que ma délégation a estimé inutile de continuer ces conversations, car il s'agit pour Israël d'atteindre des objectifs politiques et d'enregistrer des gains dans ce domaine tandis que, pour l'Égypte, il s'agit de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité du 30 mars 1955 et de mettre fin à l'état de tension qui règne sur la ligne de démarcation,

Egypt and Israel are still governed, to put an end to the state of tension prevailing along the demarcation line.

109. Since 22 August, as the Council knows, the situation along the demarcation line has deteriorated considerably as a result of the Israel attack which I have mentioned.

110. I do not intend today to dilate on these incidents and to fix responsibilities since I have been asked not to do so in the general interest. The matter has been submitted to the Mixed Armistice Commission, whose duty it is to determine responsibilities.

111. My delegation could not, however, pass over in silence the attack by Israel forces on Khan Yunis, which in any case has been quite fully dealt with in General Burns' report. We read:

“ On the night of 31 August—1 September, an Israel light-armoured unit, in half-tracks, penetrated into Egyptian-controlled territory and advanced to the police station at Khan Yunis, taking it under machine-gun fire and subsequently destroying it by heavy explosive charges. The hospital under construction was also partly destroyed by explosives, and neighbouring buildings and others in the village of Bani Suheila, through which the force passed, were machine-gunned. An Egyptian defensive position east of Abasan was also attacked and casualties were inflicted. Casualties reported by the Egyptian authorities are 36 killed and 13 wounded; these comprise policemen, members of the armed forces, and civilians; but it has not been possible to establish casualties exactly, and few among those listed have been actually seen by observers ” [S/3430 and Corr. 1, para. 16].

112. The serious feature of this act of aggression was that it was committed after General Burns has asked the Egyptian authorities to agree to a strict cease-fire. It is clear from the report before the Council that General Burns had addressed an appeal for a cease-fire to both parties on 30 August 1955. The Egyptian authorities replied by informing General Burns that they had accepted the cease-fire but pointed out that if Israel committed any aggressive action after the time stated by General Burns it would have to bear the consequences of such aggression. On the other hand, Israel invited General Burns to obtain the Egyptian Government's acceptance of responsibility for the incidents which had taken place on the frontier, declaring itself ready, on this condition, to give the necessary guarantees for a cease-fire. General Burns pointed out that this condition was unreasonable and that in any case it was unacceptable for a cease-fire; meanwhile, he strongly urged Israel to accept the cease-fire immediately.

113. The report goes on to say that on 31 August General Burns learned that six United Nations observers and three other United Nations personnel were being detained by the senior Israel delegate to the Mixed Armistice Commission. This action by Israel, which prevented the movement of United Nations observers

et cela dans le cadre de la Convention d'armistice général signée à Rhodes le 24 février 1949, qui continue à régir les relations entre l'Égypte et Israël.

109. Depuis le 22 août, comme les membres du Conseil le savent, la situation s'est aggravée sensiblement sur la ligne de démarcation, à la suite de l'attaque israélienne dont j'ai parlé.

110. Je ne voudrais pas, aujourd'hui, m'étendre sur ces incidents et déterminer les responsabilités, puisqu'il m'a été demandé de ne pas le faire, dans l'intérêt général. La Commission mixte d'armistice est saisie de la question; il lui appartient de dégager ces responsabilités.

111. Toutefois, ma délégation ne pourrait passer sous silence l'attaque, par les forces israéliennes, sur Khan Yunis, qui est d'ailleurs traitée en grande partie dans le rapport du général Burns. En effet, nous y lisons:

« Durant la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, une unité israélienne de blindés légers a pénétré, avec des autochenilles, dans le territoire placé sous l'autorité de l'Égypte et s'est dirigée vers le commissariat de police de Khan Yunis; elle l'a pris d'assaut sous le couvert d'un tir de mitrailleuses, puis l'a fait sauter avec des explosifs puissants. En outre, l'hôpital en construction a été en partie détruit à coups d'explosifs; les bâtiments voisins et un certain nombre de maisons dans le village de Bani-Suheila, que l'unité a traversé, ont été mitraillés. Une position défensive égyptienne située à l'est d'Abasan a également été attaquée; il y a eu plusieurs victimes. Les autorités égyptiennes signalent 36 morts et 13 blessés; parmi les victimes figurent des membres de la police, des militaires et des civils, mais il n'a pas été possible de déterminer le nombre exact des victimes, et les observateurs n'ont constaté matériellement qu'un petit nombre de celles que l'on signalait » [S/3430 et Corr. 1, par. 16].

112. Ce qui rend cette agression grave, c'est qu'elle a été perpétrée après que le général Burns eut demandé aux autorités égyptiennes de souscrire à une stricte suspension d'armes. En effet, il ressort clairement du rapport que vous avez devant vous que le général Burns a adressé, le 30 août 1955, un appel aux deux parties pour une suspension d'armes. Les autorités égyptiennes ont répondu en informant le général Burns qu'elles avaient accepté la suspension d'armes, tout en soulignant que, si Israël commettait une agression quelconque après l'heure indiquée par le général Burns, il devrait subir les conséquences de son agression. Israël, par contre, demanda au général Burns d'obtenir du Gouvernement égyptien d'accepter la responsabilité des incidents qui s'étaient déroulés sur la frontière, se disant prêt, à cette condition, à donner des garanties pour une suspension d'armes. Le général Burns souligna que cette condition n'était pas raisonnable et, en tout cas, qu'elle était inacceptable pour une suspension d'armes, tout en insistant pour qu'Israël accepte immédiatement de cesser le feu.

113. Le rapport relate ensuite que, le 31 août, le général Burns apprit que six observateurs des Nations Unies et trois autres membres du personnel des Nations Unies étaient détenus par le délégué principal d'Israël à la Commission mixte d'armistice. Ce comportement d'Israël, qui tendait à empêcher les mouvements des observateurs

for several hours on 31 August, immediately preceded the Israel attack on Khan Yunis. I shall not dilate further on this matter.

114. Finally, as the result of an appeal by General Burns, a cease-fire was put into effect on 4 September 1955; Egypt had already accepted it on 30 August.

115. The facts speak for themselves and require no comment.

116. In this statement I have summarized the position taken by Egypt since the resolution of 30 March 1955 was adopted and the assistance we have given to General Burns in fulfilling his mission.

117. In his report, General Burns makes a proposal designed to end incidents between Egyptian outposts and Israel patrols. For this purpose he suggests that the Egyptian and Israel forces should be separated by a physical barrier along the demarcation line and that defensive positions and motorized patrols should be kept at least 500 metres from the demarcation line on either side. This proposal of General Burns is based on the same idea as the proposal of the Egyptian authorities to create a neutral zone.

118. I should like to state that the Egyptian authorities are prepared to consider any proposal by General Burns which might make it possible to achieve this purpose.

119. In closing, I should like to make some brief observations on the draft resolution submitted by the delegations of France, the United Kingdom and the United States of America.

120. With regard to the third paragraph of the preamble, I have just stated at length the reasons why my delegation did not continue the talks started by General Burns. It was because of Israel's behaviour that these talks could not be continued.

121. As for paragraphs 1 and 2 of the operative part, Egypt has accepted the cease-fire; it even accepted the cease-fire on General Burns' first appeal. This is clearly apparent from the report presented by General Burns, paragraph 10 of which gives the Egyptian reply to the General's appeal for a cease-fire. It is stated without ambiguity that the Egyptian military authorities would give orders for the observance of the cease-fire proposed by General Burns as from 4 p.m. on 30 August.

122. I should like to say here that we have decided to continue observing the cease-fire.

123. With regard to paragraph 3, I have just explained our position on that matter. In particular, I said that the Egyptian authorities had already advocated the establishment of a neutral zone on both sides of the demarcation line.

124. Paragraph 4 does not concern us, for Egypt has never detained United Nations observers and personnel. That is not an Egyptian practice.

125. With regard to paragraph 5, we have already stated that the Egyptian authorities are always ready to co-operate with General Burns in accordance with the

des Nations Unies pendant plusieurs heures, le 31 août, a immédiatement précédé l'attaque israélienne sur Khan Yunis. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question.

114. Finalement, à la suite d'un appel du général Burns, une suspension d'armes fut mise à exécution le 4 septembre 1955. L'Égypte l'avait déjà acceptée depuis le 30 août.

115. Les faits parlent d'eux-mêmes et se passent de commentaires.

116. J'ai, dans cette intervention, résumé la position prise par l'Égypte depuis la résolution du 30 mars 1955 et l'aide que nous avons prêtée au général Burns dans l'accomplissement de sa mission.

117. Le général Burns fait, dans son rapport, une proposition pour mettre un terme aux incidents entre les avant-postes égyptiens et les patrouilles israéliennes. A cette fin, il suggère que les forces égyptiennes et israéliennes soient séparées par un obstacle matériel sur la ligne de démarcation et que les positions défensives et les patrouilles motorisées soient tenues au moins à 500 mètres des deux côtés de la ligne de démarcation. Cette proposition du général Burns procède de la même idée que la proposition des autorités égyptiennes tendant à la création d'une zone neutre.

118. Je tiens à affirmer que les autorités égyptiennes sont prêtes à examiner toute proposition du général Burns pouvant permettre d'atteindre cet objectif.

119. Avant de conclure, je voudrais faire de brèves observations sur le projet de résolution présenté par les délégations de la France, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

120. En ce qui concerne le troisième considérant, je viens d'exposer longuement les motifs qui ont amené ma délégation à ne pas continuer les conversations engagées par le général Burns. Ces conversations n'ont pu être poursuivies en raison du comportement d'Israël.

121. Quant aux paragraphes 1 et 2 du dispositif, l'Égypte a accepté la suspension d'armes; elle l'a même acceptée au premier appel du général Burns. Ce fait ressort clairement de la lecture du rapport présenté par le général Burns, où est mentionnée, au paragraphe 10, la réponse égyptienne à son appel pour la suspension d'armes. Il est dit sans ambiguïté que les autorités militaires égyptiennes donneraient les ordres pour observer le cessez-le-feu proposé par le général Burns, et cela depuis le 30 août, à 16 heures.

122. Je tiens à affirmer ici que nous sommes décidés à continuer à respecter cette suspension d'armes.

123. Au sujet du paragraphe 3, je viens d'exposer notre position au sujet de cette question. J'ai déclaré, notamment, que les autorités égyptiennes avaient déjà préconisé l'établissement d'une zone neutre des deux côtés de la ligne de démarcation.

124. En ce qui concerne le paragraphe 4, il ne nous intéresse pas, car l'Égypte n'a jamais procédé à la détention des observateurs et du personnel des Nations Unies. Ce n'est pas une pratique égyptienne.

125. Quant au paragraphe 5, nous avons déjà déclaré que les autorités égyptiennes sont toujours prêtes à coopérer avec le général Burns, dans le cadre de la

resolution of 30 March 1955 and with the General Armistice Agreement between Egypt and Israel signed at Rhodes, and, of course, in the manner we consider appropriate for the purpose of restoring tranquillity along that part of the demarcation line.

126. In conclusion, I may say that Egypt is always ready to co-operate with the United Nations Truce Supervision Organization in accordance with the General Armistice Agreement of 24 February 1949 by which our relations with Israel are governed, an agreement which we signed and which we are therefore ready to apply.

127. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): On the Security Council's agenda for today stands the item, "The Palestine question: cessation of hostilities, and measures to prevent further incidents in the Gaza area". This item was placed on the Security Council's agenda because recently, as is pointed out in the report of the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision organization in Palestine, which was submitted to us today, serious incidents involving Egyptian and Israel armed forces have occurred on the Egyptian-Israel frontier in the Gaza area. These incidents have resulted in casualties on both sides.

128. The delegation of the Soviet Union expresses its sincere condolences at the losses sustained by Egypt and Israel as a result of these incidents.

129. One of the most serious incidents was the attack on the Egyptian police post at Khan Yunis by Israel armed forces on the night of 31 August to 1 September. As stated in General Burns' report, this attack was made by an Israel armoured unit in half-tracks which machine-gunned the police station and destroyed it by heavy explosive charges. In addition, it is reported that the hospital was partly destroyed and that other buildings in the neighbouring village of Bani Suheila were machine-gunned. As a result of this attack, the casualties on the Egyptian side were 36 dead and 13 wounded. This shows how serious the incident was.

130. As may be seen from General Burns' report, incidents have also occurred recently as the result of Egyptian intrusions into Israel territory. All this gives rise to natural concern at the situation of tension which has been created in the Gaza area, a situation which is fraught with the possibility of complications in the future. The situation is made more serious still by the fact that the negotiations between Israel and Egypt which were conducted from 28 June to 24 August pursuant to the Security Council's resolution of 30 March have been interrupted and have not led to any final agreement by both parties on measures to be taken to put an end to the tense situation in the area of the Egyptian-Israel frontier.

131. The Security Council cannot stand aside: it must express its attitude towards these events and take concrete measures to prevent the recurrence of such incidents in future. In particular, we consider it essential that the Security Council should call on both parties to take all

résolution du 30 mars 1955 et de la Convention d'armistice général signée à Rhodes entre l'Égypte et Israël, et, certainement, de la manière que nous estimons opportune pour parvenir à faire régner la tranquillité dans cette partie de la ligne de démarcation.

126. En conclusion, l'Égypte est toujours prête à coopérer avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, conformément à la Convention d'armistice général du 24 février 1949, qui régit nos relations avec Israël, que nous avons signée, et que, partant, nous sommes disposés à appliquer.

127. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité est libellée comme suit: « La question de Palestine: cessation des hostilités et mesures propres à prévenir de nouveaux incidents dans la région de Gaza ». L'inscription de cette question à l'ordre du jour a été motivée, comme le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine l'a signalé dans le rapport dont nous sommes aujourd'hui saisis, par les graves incidents qui se sont produits ces derniers jours entre les forces armées égyptiennes et israéliennes le long de la frontière égypto-israélienne. Ces incidents ont fait des victimes dans les deux camps.

128. La délégation de l'Union soviétique exprime ses sincères condoléances à l'Égypte et à Israël pour les pertes que ces pays ont subies à la suite de ces incidents.

129. L'un des plus graves incidents a été l'attaque que des forces armées israéliennes ont déclenchée dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre contre le poste de police égyptien de Khan Yunis. Comme le général Burns l'a indiqué dans son rapport, cette attaque a été effectuée par une unité israélienne de blindés légers, qui s'est dirigée en autochenilles vers le poste de police égyptien, l'a attaqué à la mitrailleuse, puis l'a fait sauter avec des explosifs puissants. En outre, toujours d'après le rapport, un hôpital a été en partie détruit, et d'autres bâtiments ont été mitraillés dans le village voisin de Bani-Suheila. Les pertes du camp égyptien se sont élevées à 36 morts et 13 blessés. Ces pertes témoignent de la gravité de l'incident.

130. Il ressort du rapport du général Burns que d'autres incidents se sont produits dans la région lorsque des Égyptiens ont pénétré en territoire israélien. Il est naturel que ces incidents nous causent de l'inquiétude, car la tension créée dans la région de Gaza risque fort d'entraîner des complications dans l'avenir. La situation s'est encore aggravée lorsque, après s'être poursuivies du 28 juin au 24 août, les négociations engagées entre Israël et l'Égypte en exécution de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 30 mars ont été interrompues sans que les deux parties aient pu s'entendre de façon définitive sur les mesures à prendre pour mettre fin à la tension le long de la frontière égypto-israélienne.

131. Le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent devant cette situation et doit dire ce qu'il pense des événements en question; il doit également prendre des mesures concrètes pour empêcher de nouveaux incidents de ce genre. Nous jugeons indispensable, notamment,

steps necessary to bring about order and tranquillity in the Gaza area, to desist from further acts of violence and to continue the cease-fire agreement in full force and effect. We express the hope that both parties will take concrete steps to prevent the occurrence of further incidents on the Israel-Egyptian frontier similar to those which have taken place recently, and thereby help to remove the tension which has been created in the Gaza area.

132. The delegation of the Soviet Union intends to support the draft resolution proposed to the Security Council by the United States, the United Kingdom and France, since that resolution supplements the Security Council's resolution of 30 March 1955 which was adopted by the Security Council unanimously.

133. The PRESIDENT : Any member of the Council who may wish to explain his vote will be given a chance to do so after the vote is taken. The draft resolution proposed by the delegations of France, the United Kingdom and the United States appears in document S/3432.

A vote was taken by show of hands.

The draft resolution was adopted unanimously.

The meeting rose at 1.10 p.m.

que le Conseil de sécurité enjoigne aux deux parties de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans la région de Gaza, de s'abstenir de tout nouvel acte de violence et de respecter strictement l'accord de suspension d'armes. Nous espérons que les deux parties prendront des mesures positives en vue d'empêcher tout nouvel incident le long de la frontière israélo-égyptienne et contribueront ainsi à mettre fin à la tension qui règne actuellement dans la région de Gaza.

132. La délégation de l'Union soviétique a l'intention d'appuyer le projet de résolution des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, car ce projet complète la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité le 30 mars 1955.

133. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Tout membre du Conseil désireux d'expliquer son vote aura l'occasion de le faire après le scrutin. Je rappelle que le projet de résolution présenté par les délégations des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni figure dans le document S/3432.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 13 h. 10.